Nathan PONTHIEU SAÉ S1.05-06

Mickaël MARCO

Simone-désirée ZIGGAR

Ibrahima NGOM

Rapport économique-SFR

S1-2023





Sommaire

Introduction (Nathan)	4
1 Présentation générale de SFR (Nathan)	5
1.1 Carte d'identité de l'entreprise	
1.2 La direction de SFR	6
1.3 Historique de l'entreprise	7
2 le service rendu par l'entreprise SFR (Ibrahima)	8
2.1 les produits de l'entreprise SFR	8
2.2 Les savoir-faire de l'entreprise SFR	9
2.3 les services rendus par SFR	
2.4 les concurrents de SFR	10
2.5 les fournisseurs de SFR	10
2.6 Les services extérieurs auxquels SFR peut faire appel (sous-traitants,	
administrations, autres entreprises)	11
2.7 les clients , usagers de la SFR	11
3 Les activités ,les services et les zones de travail de SFR	12
3.1 Les activités contribuant à la réalisation du service rendu par SFR	
3.2 Les différents services internes de SFR	12
3.3 Les différentes zone de travail de SFR	13
4 Méthodes de travail au sein de SFR	14
4.1 Mode de travail de SFR	
4.2 Organisation des tâches chez SFR	15
4.3 Horaires des salariés	15
4.4 L'apprentissage d'un métier chez SFR	16
5 Informations « stratégiques », comptables et financières (Mickaël)	17
5.1 Evolution du chiffre d'affaires	17
5.2 Marchés5.2	18
5.3 Résultat	19
5.3.1 Evolution des actifs	19
5.3.2 Evolution du Capitaux propres de SFR	20
5.4 Perspectives	20
Index des illustrations	22
Sitographie Commentée	23
Sommaire des annexes	26

Introduction (Nathan)

Étant étudiants en BUT informatique, notre groupe composée de Nathan PONTHIEU(référent), Mickaël MARCO, Simone-désirée ZIGGAR et Ibrahima NGOM doit créer un site web présentant une entreprise du domaine informatique.

Nous avons choisi l'entreprise SFR, car elle a une histoire assez intéressante, étant donné qu'elle était la première entreprise à offrir une alternative à France Télécom dans le secteur de la télécommunication sans fil. De plus, SFR à une histoire riche, composée de nombreuses ventes, rachats, associations, etc..

Nous nous penchons désormais sur le fonctionnement économique dans l'entreprise, ce qui nous amène à créer ce rapport économique.

Nous verrons dans une première partie une présentation générale de l'entreprise ; puis dans les parties suivantes, nous verrons en détail l'activité de SFR avec une partie portée sur les services et produits proposés par SFR, une autre partie sur l'organisation de l'entreprise, et enfin, une partie financière sur l'entreprise.

1 Présentation générale de SFR (Nathan)

SFR

1.1 Carte d'identité de l'entreprise



Radiotéléphone est une entreprise privée commerciale à but lucratif qui intervient dans le secteur de la télécommunication sans fil sous statut juridique de S.A¹ à conseil d'administration créer le 18 novembre 1987 par la compagnie générale des eaux.

pour

Société

Française

du

Illustration 1: Logo SFR source : Wikipédia

L'entreprise assure des services tels que :

- forfaits de téléphonie mobile ;
- internet fixe;
- service de télévision par internet ;
- vente de téléphones et d'objets connectées (distribution);
- service entreprise : offres internet adaptés aux entreprise, cloud computing, cybersécurité ;

SFR emploie 5980 personnes tout en assurant une parité homme/femme de 67 % d'hommes pour 37 % de femmes.



Illustration 2: Siège social de SFR

source : World-Architects

Société anonyme

Son siège social est situé 16 rue du Général Alain Boissieu à Paris-75015. SFR est présent uniquement, et sur l'intégralité du territoire français; cependant, sa société mère Altice est présente à l'international.

1.2 La direction de SFR

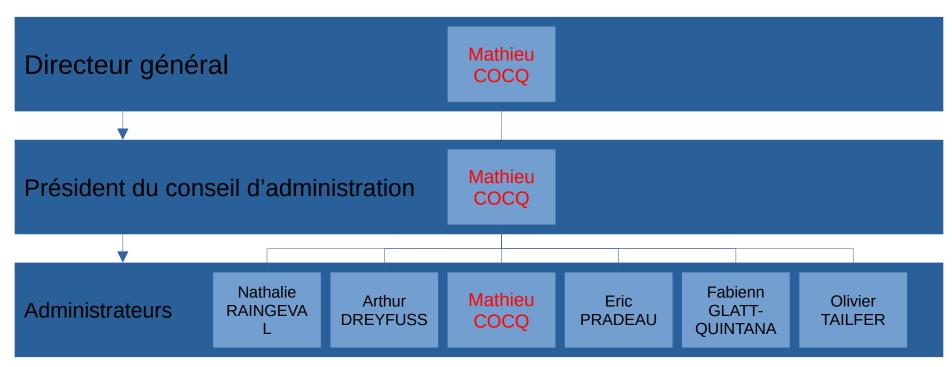


Illustration 3: organigramme de la direction de l'entreprise SFR

source : societe.com

créateur : Nathan PONTHIEU

1.3 Historique de l'entreprise

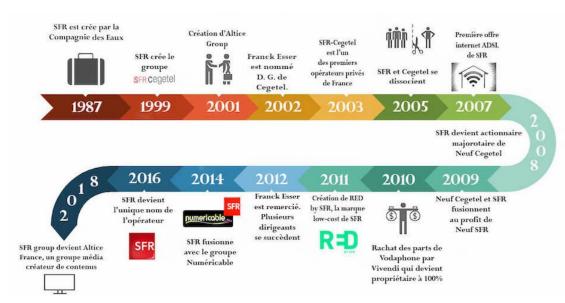


Illustration 4: Historique de l'entreprise

source : ladsl.com

SFR est d'abord créer en 1987 par la compagnie des eaux. SFR proposait alors à ses clients un service de radio-télécommunication analogique.

En 1996, la compagnie générale des eaux réorganise ses activités de télécommunication et fonde le groupe Cegetel² qui deviendra SFR-Cegetel. Ce groupe est alors le premier opérateur privé de téléphonie fixe et mobile de France offrant une alternative à France Télécom.

SFR se lance dans un nouveau marché : les offres d'internet ADSL, en 2007.

Après une scission en 2005 entre SFR et Cegetel, le groupe se reforme en 2009 après le rachat de Cegetel qui était devenu entre temps Neuf Cegetel par SFR et qui devient Neuf SFR. En 2014, SFR est vendu à (Altice)Numéricable, ce qui créera le groupe Numéricable-SFR. Ce groupe disparaîtra en 2016 et sera remplacé par SFR Group.

En 2018, SFR Group devient Altice France ; Altice étant un groupe multinational présent dans les télécommunications.

² Compagnie générale de télécommunication

2 le service rendu par l'entreprise SFR (Ibrahima)

2.1 les produits de l'entreprise SFR

Concernant les produits de SFR on y trouve :

Des box internet sur ses réseaux ADSL



Illustration 5: offre d'internet fixe proposé par SFR

source: SFR

• Des téléphones portables



llustration 6: téléphone revendu par SFR source: SFR

• Des forfaits internets



Illustration 7: forfait internet proposé par SFR

source : SFR

2.2 Les savoir-faire de l'entreprise SFR

L'entreprise SFR possède plusieurs savoir-faire dans le domaine des télécommunications et des services numériques. Voici quelques-uns de ses principaux savoir-faire:

réseau de télécommunications:

SFR dispose d'un réseau de télécommunications étendu et performant, comprenant des infrastructures de fibre optique, de câbles et téléphones mobiles. L'entreprise est capable de fournir des services de communication haut débit et de connectivité à tous ses clients.

• Innovation technologique:

SFR investit dans la recherche et le développement pour rester à la pointe de l'innovation technologique dans le domaine des télécommunications et des services numériques. L'entreprise développe de nouvelles technologies et services pour répondre aux besoins changeants de ses clients.

Ces savoir-faire permettent à SFR de fournir des services de communications et de connectivité fiables et performants à ses clients, tant au niveau résidentiel que professionnel.

2.3 les services rendus par SFR

Concernant les services, SFR propose une gamme de services dans le domaine de télécommunications parmi eux nous pouvons cite:

Services de sécurité:

SFR propose des solutions de sécurité pour protéger les appareils connectés à internet contre les virus, les malwares et les attaques.

• Services domestiques:

SFR propose des solutions pour contrôler et automatiser les équipements de maison (éclairage, chauffage, alarme, etc) à distance.

Services cloud:

SFR propose des services de stockage en ligne (cloud) pour sauvegarder et partager des fichiers.

· Internet fixe:

SFR propose des offres d'accès à internet fixe via la fibre optique, L'ADSL ou le VDSL. Ces offres incluent généralement la téléphonie fixe illimitée

2.4 les concurrents de SFR

les trois principaux concurrents de SFR sont:



llustration 9: Société Orange, concurrent

de SFR

source : Wikipédia



Illustration 8: Société Free, concurrent de SFR

source : Wikipédia



Ilustration 10: Société Bouyges Telecom, concurrent de SFR source : Wikipédia

2.5 les fournisseurs de SFR

Comme les autres opérateurs, SFR a déjà choisi ses fournisseurs UMTS. La filiale de CEGETEL a retenu Nortel pour les émetteurs de radio sur paris , SIEMENS et ALCATEL pour le cœur de réseau voix (commutateurs) et cœur de réseau internet. Le fournisseur de la partie radio pour la province devrait être choisi au printemps. Ainsi, SFR reprend largement pour la nouvelle génération ses fournisseurs pour la génération actuelle. Et sans oublié NOKIA qui fournit le réseau GPRS.

2.6 Les services extérieurs auxquels SFR peut faire appel (sous-traitants, administrations, autres entreprises)

La SFR peut faire appel à des sous-traitants comme: la société Arvato Services avec qui SFR à décider de transférer un de ses centres d'appel (Site de Poitiers, 571 personnes) et aussi la SR Teleperformance avec qui elle a transféré deux de ses centres d'appels (Sites de Lyon, 582 personnes , et de Toulouse, 724 personnes). Cette décision correspond à ce que l'on appelle en économie une externalisation: une activité réalisée préalablement au sein de l'entreprise est confiée à une entreprise extérieur. En dehors de ses sous-traitants, la SFR s'appuie sur sa collaboration avec la Cisco webex.

2.7 les clients, usagers de la SFR

Ayant pour priorité d'offrir la meilleur expérience aux clients, SFR à développer une grande clientèle, en effet, à peu prés 27 millions de clients du grand public, des entreprises, des collectivités et des opérateurs comme «coriolis»

3 Les activités ,les services et les zones de travail de SFR

3.1 Les activités contribuant à la réalisation du service rendu par SFR

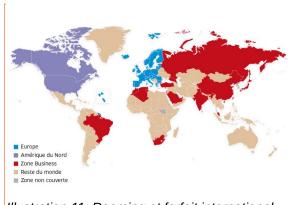
SFR propose des services Internet à haut débit via la fibre optique, le DSL (Digital Subscriber Line), la 4G et la 5G, permettant aux clients de se connecter à Interne. Il offre également des services de téléphonie fixe (ligne téléphonique) et mobile (forfaits mobiles) permettant aux clients de passer des appels, d'envoyer des SMS et d'utiliser des services de données et propose souvent des offres combinées regroupant Internet, téléphonie fixe, téléphonie mobile et télévision, ce qui permet aux clients de bénéficier de services groupés à des tarifs préférentiels.

3.2 Les différents services internes de SFR

Les services internes d'une entreprise comme SFR sont essentiels pour assurer son bon fonctionnement, la gestion de ses opérations et la prestation de ses services. Voici quelques-uns des services internes que l'on peut trouver au sein de SFR :

- Ressources Humaines;
- Finances et Comptabilité;
- Juridique et Conformité ;
- Technologie de l'information (TI);
- Approvisionnement et Logistique ;
- Gestion de le Qualité et de la Satisfaction Client ;
- Développement Commercial et Stratégique ;

3.3 Les différentes zone de travail de SFR



nombreuses zones de travail à travers la France et peut également avoir des activités l'échelle internationale comme le montre le forfaits international pour les usages fréquents et intensifs à l'étranger.

L'entreprise SFR opère dans de

Illustration 11: Roaming et forfait international

source: SFR-Business

Voici quelques principales zones de travail de SFR;

- · Régions et Agglomérations Urbaines;
- · Zones Rurales;
- Bureaux et Siège Social;
- Points de Vente et Boutiques;
- · Centres de Données et d'Opérations Réseau;

4 Méthodes de travail au sein de SFR

4.1 Mode de travail de SFR

Le travail peut varier en fonction du poste chez SFR. Certaines personnes travaillent seules sur des tâches spécifiques, tandis que d'autres travaillent en équipe sur des projets collaboratifs. Les responsabilités dépendent également du rôle de chaque employé. Par exemple, un ingénieur réseau pourrait avoir la responsabilité de maintenir et d'améliorer les infrastructures, tandis qu'un représentant du service client aurait la responsabilité d'assister les clients.

Les raisons pour lesquelles certaines personnes travaillent en équipe et d'autres travaillent seules sont liées à la nature des tâches et des objectifs de l'entreprise. La collaboration en équipe peut être nécessaire pour des projets complexes, tandis que le travail individuel peut être plus approprié pour des tâches spécifiques.

Le conseil d'administration à plus de responsabilité chez SFR car, ce poste assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, les statuts de la société et les règlements Intérieurs du conseil et de ses comités .Il détermine et apprécie les orientations, objectif et performances de société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil procède aux contrôle et vérifications qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa missions.

4.2 Organisation des tâches chez SFR

Les tâches peuvent considérablement varier en fonction du poste et du département chez SFR. Certaines tâches peuvent être répétitives, notamment dans des domaines tels que la maintenance technique ou la gestion des abonnements, où des processus standardisés sont nécessaire pour assurer un service fluide aux clients.

Cependant, de nombreuses tâches chez SFR sont également variées, en particulier dans des domaines tels que la recherche et le développement, la gestion de projet, le marketing ou la gestion des opérations. Ces postes impliquent souvent la résolution de problèmes complexes, la prise de décisions stratégiques et la collaboration avec d'autres membres de l'équipe.

En résumé, la variété des tâches dépend du poste et du département chez SFR. Certains emplois sont axés sur des tâches plus répétitives et opérationnelles, tandis que d'autres offrent une plus grande variété de responsabilités et de défis.

4.3 Horaires des salariés

Les horaires de travail chez SFR peuvent varier en fonction du poste, du département et des besoins de l'entreprise. Les salariés n'ont généralement pas tous les mêmes horaires, car les opérations de l'entreprise sont souvent organisées pour répondre aux besoins des clients, ce qui peut nécessiter des horaires flexibles.

Par exemple, le personnel du service client peut avoir des horaires de travail variables pour assurer une assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les techniciens de maintenance réseau peuvent également être de garde pour résoudre les problèmes en dehors des heures de bureau. En revanche, les employés de bureau qui travaillent dans des fonctions administratives peuvent avoir des horaires plus réguliers.

Les horaires flexibles permettent à SFR de fournir un service continu à ses clients et de s'adapter aux besoins changeants de l'industrie des télécommunications. Cela dépend donc du type de travail effectué au sein de l'entreprise.

4.4 L'apprentissage d'un métier chez SFR

Il est possible de se former et d'apprendre de nouveaux métiers chez SFR. Les opportunités de formation dépendent du poste, des besoins de l'entreprise et des politiques internes. Voici quelques exemples de domaines dans lesquels on peut se former chez SFR:

- Technologie et informatique;
- Service client;
- Gestion et leadership;
- Ventes et marketing;
- Développement et pilotage;
- exploitation et infrastructure;
- cybersécurité;

5 Informations « stratégiques », comptables et financières (Mickaël)

5.1 Evolution du chiffre d'affaires

Voici un graphique représentant l'évolution du chiffre d'affaire de SFR de 2016 à 2021 :

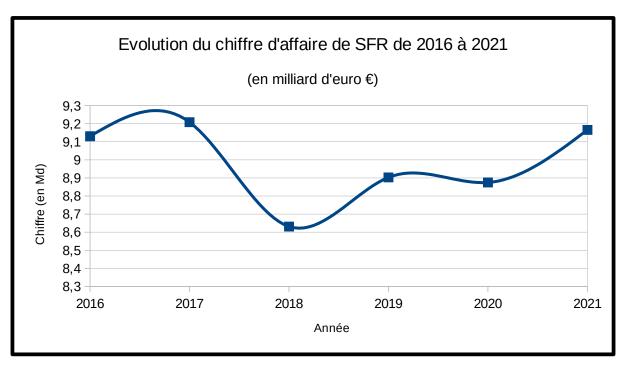


Illustration 12: Graphique de l'évolution du chiffre d'affaire de SFR

source : societe.com créateur :Mickaël MARCO

Nous pouvons constater une diminution du chiffre d'affaire entre 2017 et 2018, en effet celui-ci subit une forte baisse de 4,7 % passant donc de 9,2 milliard d'euro à 8,63 milliard d'euro, cela est du à une forte rivalité entre ses concurrents tels que Orange, Free et Bouygues Telecom qui eux connaissent une forte croissance de leur chiffre d'affaire.

Après 2018, le chiffre d'affaire de SFR reprend son souffle, cependant une légère baisse est ressentie de 2019 à 2020 du à la pandémie de Covid-19.

5.2 Marchés

SFR est une entreprises qui va intervenir dans des marchés tels que :

1) Téléphonie mobile :

En effet, SFR couvre 22,2 % de la Téléphonie mobile en France derrière Orange avec 35,5 % et devant Bouygues Telecom avec 19,1 % et Free avec 15,6 %.

La téléphonie mobile concerne des objets tels que les téléphones mobiles

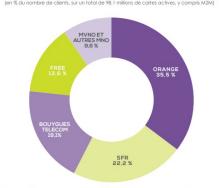


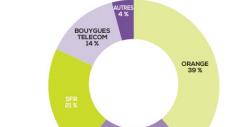
Illustration 13: parts de marché sur la téléphonie mobile en France source: statista.com

RÉPARTITION DES ABONNÉS HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT PAR FAI À FIN 2020

2) Internet à haut et très haut débit :

SFR recouvre 21 % du marchés de l'internet fixe à haut et très haut débit et se place en troisième position en France derrière Free et Orange avec 22 % et 39 % mais devant Bouygues Telecom avec 14 %.

Il existe plusieurs type d'internet à haut et très haut débit tels que l'internet par Illustration 14: parts de marché du haut débit câble, l'ADSL et la fibre optique.



FREE 22 %

en France

source: statista.com

3) Répartition des abonnés FTTH/B

SFR recouvre 20 % du marché de la fibre optique derrière Orange et Free avec 40 % et 24 % mais reste devant Bouygues Telecom avec 14 % des marchés couvert.

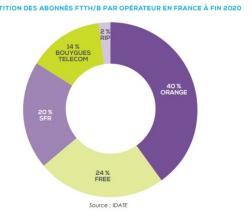


Illustration 15: Parts de marché de la fibre optique

source : Statista

5.3 Résultat

5.3.1 Evolution des actifs

Voici un graphique représentant le bilan de l'évolution du nombre d'actifs total chez SFR de 2016 à 2021 :

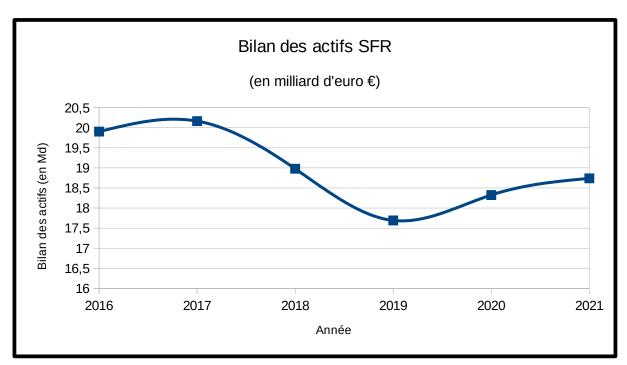


Illustration 16: Bilans des actifs de SFR

source: societe.com

Créateur : Mickaël MARCO

5.3.2 Evolution du Capitaux propres de SFR

Voici un graphique représentant l'évolution du capitaux propres de SFR de 2016 à 2021 :

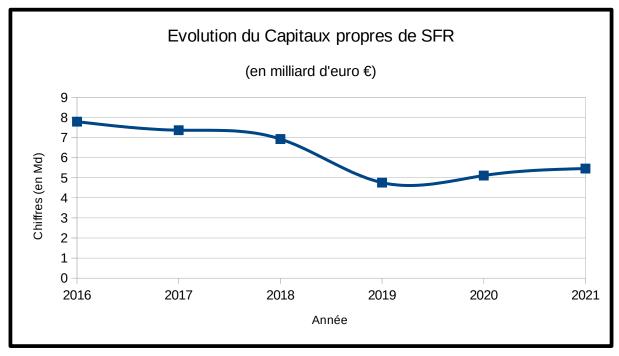


Illustration 17: Évolution des capitaux propres de SFR

source:societe.com

créateur : Mickaël MARCO

5.4 Perspectives...

Pour les prochaines années, SFR compte réaliser pour 2025 un certains nombre d'objectif tels que :

1) Un déploiement de la 5G 3,5 GHZ partout en France :

En effet, la 5G est un domaine inévitable pour les fournisseurs d'accès internet comme SFR qui souhaite dépasser tous ses concurrents tels que Orange, Bouygues Telecom et Free. SFR souhaite recouvrir 98 % des villes de plus de 10 000 habitants et souhaite devenir la reine de la nouvelle génération mobile.

2) Un déploiement de la fibre optique partout en France :

L'objectif visé par SFR pour 2025 est de recouvrir 90 % des foyers français raccordables. L'opérateur estime grâce à cette mesure de gagner 5 millions de nouveau client FTTH sur 5 ans, l'entreprise souhaite également une simplification et un digitalisation des parcours clients pour atteindre son but.

Index des illustrations

Illustration 1: Logo SFR source : Wikipédia	5
Illustration 2: Siège social de SFR source : World-Architects	5
Illustration 3: organigramme de la direction de l'entreprise SFR source : societe.co	m
créateur : Nathan PONTHIEU	6
Illustration 4: Historique de l'entreprise source : ladsl.com	7
Illustration 5: offre d'internet fixe proposé par SFR source : SFR	8
llustration 6: téléphone revendu par SFR source: SFR	8
Illustration 7: forfait internet proposé par SFR source : SFR	8
Illustration 8: Société Free, concurrent de SFR source : Wikipédia	.10
Ilustration 9: Société Orange, concurrent de SFR source : Wikipédia	.10
llustration 10: Société Bouyges Telecom, concurrent de SFR source : Wikipédia	.10
Illustration 11: Roaming et forfait international source : SFR-Business	.13
Illustration 12: Graphique de l'évolution du chiffre d'affaire de SFR source :	
societe.com créateur :Mickaël MARCO	.17
Illustration 13: parts de marché sur la téléphonie mobile en France source:	
statista.comstatista.com	
Illustration 14: parts de marché du haut débit en France source : statista.com	18
Illustration 15: Parts de marché de la fibre optique source : Statista	.19
Illustration 16: Bilans des actifs de SFR source : societe.com Créateur : Mickaël	
MARCO	.19
Illustration 17: Évolution des capitaux propres de SFR source:societe.com créateu	r:
Mickaël MARCO	. 20

Sitographie Commentée

Article 1:

Poudou! (dernier contributeur), SFR, sur le site : Wikipédia, 09/23 (dernière modification). Consultable à l'adresse:

https://fr.wikipedia.org/wiki/SFR

Wikipédia étant la base de toute recherche, nous avons commencé par consulter Wikipédia pour obtenir les informations générales sur SFR qui ont notamment servi à rédiger la partie 1 de ce ce rapport. Wikipédia nous a été très utile pour dégrossir le sujet.

Article 2:

auteur inconnu, SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R (SFR), sur le site Societe.com, date inconnue. Consultable à l'adresse :

https://www.societe.com/societe/societe-francaise-du-radiotelephone-s-f-r-343059564.html

Societe.com nous a permis d'obtenir les noms des personnes à la direction de SFR et d'obtenir quelques informations et chiffres sur l'entreprise, mais malheureusement, societe.com ne propose que quelques pages gratuites ce qui a limité notre utilisation de ce site. Cela est dommage car ce site est très bien agencé et propose de nombreux fichiers, rapports concernant l'entreprise.

Article 3:

JAMAL Henni, SFR choisit ses fournisseurs pour ces mobiles de dernière génération, sur le site: Les Échos, publiée 22 janvier 2001. Consultable à l'adresse : https://www.lesechos.fr/2001/01/sfr-choisit-ses-fournisseurs-pour-ses-mobiles-de-troisieme-generation-707928

Cet article nous est apparu très pertinent par ce que tous les débats qui animent l'actualité, les dernières parutions d'ouvrages, sont détaillées et expliquées avec pédagogie. Et nous l'avons trouvé pour nos recherches car cet article donne des renseignements précises concernants les savoir-faire de la SFR.

Article 4:

OLIVIER BOOBA, l'affaire SFR, sur le site : Blog-université de Poitiers, publié en mai 2007. Consultable à l'adresse:

https://blogs.univ-poitiers.fr/o-bouba-olga/2007/05/25/laffairesfr/

Cet article nous est apparu très complet car il nous montre de façon claire et précise tous les services dont sfr peut faire appel de plus il ne s'arrète pas à cela il nous donne meme des définitions de certains termes essentiels pour une bonne compréhension du sujet

Article 5:

SFR , sur le site SFR BUSINESS, publié en septembre 2023. Disponible à l'adresse: https://www.sfrbusiness.fr/

Pour parler des savoir-faire de la SFR nous avons utiliser leur propre site par ce que on y trouve tous les informations nécessaires pour notre travail. Et il fournit de manière précise tous les aspects de leurs savoir-faire.

Article 6:

Lucas Musset, SFR dévoile ses plans pour les 5 prochaines années et veut tout casser, sur le site : universfreebox.com, 03/2021, consultable à l'adresse : https://www.universfreebox.com/article/60800/sfr-annonce-une-couverture-de-98-des-villes-en-5g-3-5ghz-d-ici-2025

Ce site à permis de savoir les différentes perspectives envisagées par SFR.

Article 7:

SFR Group Société anonyme à Conseil d'administration Siège social , «
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION », 07/2021
Disponible à l'adresse : https://alticefrance.com/sites/default/files/pdf/sfr-group-reglement-interieur-conseil-administration-16062016.pdf.

Cet article nous est apparu pertinent car c'est un documents qui se concentre sur le rôle important du conseil d'administration, et il explique en quoi la responsabilité et les charges de se poste chez l'entreprise SFR . De plus , cet article présente le règlement intérieur destiner à préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale de la société.

Article 8:

Adrien Ledoux,« SFR Opérateur de réseaux et de contenus»,Plus de 10 000 offres, du stage au premier emploi, 05/2022 .Consultable à l'adresse : https://www.jobteaser.com/fr/companies/sfr-altice-france/teams

Ce document s'est avéré pertinent à cause des informations sur les métier que SFR offre à plein temps . Il énumère les opportunités de formation que l'entreprise SFR propose et facilite des transactions importantes, contribue d'une manière ou d'une autre à la vie de ses utilisateurs

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Wikipédia SFR	I
Annexe 2 : societe.com SFR	XXIX
Annexe 3 : SFR choisit ses fournisseurs pour ses mobiles de dernière gén	nérationLII
Annexe 4 : L'affaire SFR	LIII
Annexe 5 : SFR-BUSINESS	LIV
Annexe 6 : Plan pour les prochaines années	LVIII
Annexe 7 : Méthode de trvail SFR	LX
Annexe 8: L'apprentissage d'un métier chez SFR	CVII

Annexe 1 : Wikipédia SFR

La Société Française du Radiotéléphone2, SFR, est un opérateur de

télécommunications français, branche regroupant les activités télécoms d'Altice

France.

Cette société est créée par la Compagnie générale des eaux en 1987. Possédée

entièrement par Vivendi depuis 2011, elle est rachetée par Altice en 2014, pour

former le groupe Numericable-SFR. En 2016 naît SFR Group, un groupe Télécom,

Média et Publicité3. La marque Numericable n'est utilisée par le groupe que pour son

bouquet de chaînes de télévision.

SFR était, fin 2017, le deuxième opérateur français en parts de marché derrière

Orange ; la société comptait 14,378 millions de clients mobiles, 5,943 millions de

foyers abonnés à Internet, dont 2,231 millions de foyers abonnés au très haut débit,

plus de 250 opérateurs clients et 150 000 entreprises et administrations clientes4,5.

En mai 2017, le groupe Altice annonce avoir l'intention de regrouper la plupart de ses

activités sous son nom. Dans le cadre de ce regroupement, SFR sera rebaptisé

Altice6. Ainsi, le 11 octobre 2017, le réseau mobile SFR prend le nom « SFR Altice »,

afin d'habituer les clients au nom prévu pour être adopté par SFR : Altice7. L'idée est

finalement abandonnée en mars 20188 à la suite des déboires (baisse de l'action et

des résultats financiers) de SFR en 2017. Altice souhaite conserver une marque à

très forte notoriété dans l'objectif d'améliorer ses résultats pour les mois et années à

venir.

Historique

Origines dans le radiotéléphone

Ī

La Société française du radiotéléphone a été créée en 1987 par la Compagnie générale des eaux, notamment sous la direction de Richard Lalande et d'Alain Bravo. La SFR proposait alors à ses clients un service de radiotélécommunications analogique (norme suédoise NMT), en concurrence avec le Radiocom 2000 de France Télécom. Le service s'appelait alors « SFR NMT ».

Le 15 décembre 1992, SFR, sous la présidence de Philippe Glotin, ouvre le deuxième réseau GSM du téléphone mobile9.

Groupe SFR-Cegetel

Logo du groupe SFR-Cegetel

En 1996, la Compagnie générale des eaux, réorganise, sous la direction de Philippe Germond, ses activités de télécommunications en créant avec un consortium d'autres actionnaires (Mannesman, British Telecom, SBC) un nouveau groupe d'abord baptisé Cegetel (Compagnie générale de télécommunication) puis SFR-Cegetel.

Ce groupe est le premier opérateur privé de téléphonie fixe et mobile alternatif à France Télécom. Il est un des pionniers technologiques dans la téléphonie mobile avec la marque SFR et dans la téléphonie fixe dérégulée avec les marques Cegetel et le « 7 ». Il est également fournisseur d'accès à Internet. Il a été l'actionnaire d'AOL France.

En 2000, l'entreprise achète à Avenir Télécom son réseau de 160 magasins Phone Shop.

En huit ans (1999-2007), le chiffre d'affaires des activités du groupe a été multiplié par 30 par croissance interne. Par son chiffre d'affaires et sa valeur financière, il figure alors parmi les 40 premiers groupes français. Il est le seul opérateur téléphonique européen à conserver des marges positives lors de la crise de croissance du secteur des télécommunications de 2001-2003. Cette croissance a fait l'objet de recherche en doctorats de gestion10, de communication dans les universités françaises, allemandes et américaines, et d'un cas d'école.

En 2003, avec la fusion de Cegetel avec Télécom Développement, opérateur télécom détenu par le groupe SNCF, le groupe SFR-Cegetel devient le plus important opérateur privé de télécommunications fixe en France11. La même année, il est sélectionné, avec Sanofi et L'Oréal, au titre des trois entreprises françaises les plus dynamiques et appréciées en matière de politique sociale12.

Le 10 novembre 2004, il est le premier opérateur à lancer une offre sur son nouveau réseau de téléphonie mobile UMTS13.

Groupe SFR

Le groupe SFR-Cegetel disparaît en tant que tel le 11 mai 2005, à l'occasion de l'achat par Neuf telecom de sa filiale Cegetel devenu dès lors Neuf Cegetel. SFR garde 28 % du capital de l'opérateur fixe. Une scission (provisoire) a alors lieu, entre SFR et les activités fixes, ex-Cegetel, devenues Neuf Cegetel.

Le nouveau Groupe SFR est dirigé par Frank Esser14, jusqu'au 26 mars 2012, date à laquelle il est évincé de son poste par Jean-Bernard Lévy, alors PDG de Vivendi, et lui-même remplacé en juin 2012 par Stéphane Roussel, ancien DRH de SFR.

Disposant de ses propres réseaux GSM/GPRS et UMTS/HSDPA, elle produit pour les particuliers, les professionnels et les entreprises des services de téléphonie mobile, de donnée mobile et de multimédia mobile. Opérateur référent des nouveaux usages du mobile, elle a lancé les premiers services 3G et 3G+ du marché français. Elle comptait, en 2006, 3 millions de clients 3G.

En 2006, avec 17,9 millions de clients et 8 000 collaborateurs, elle est le premier opérateur privé de télécommunications mobiles en France et le numéro un du marché en ventes nettes (nouveaux clients) en 2003, 2004 et 2005.

En 2007, SFR lance sa première offre ADSL après avoir acheté les activités fixe de Tele2 en France pour 350 millions d'euros15.

Le 15 avril 2008, SFR est devenu l'actionnaire majoritaire de Neuf Cegetel en reprenant les parts du groupe Louis Dreyfus, donnant naissance à une nouvelle entité, présente dans la téléphonie fixe, l'accès à Internet (ADSL-FTTH) et la téléphonie mobile (2G,3G) capable de rivaliser avec Orange. Dans la foulée, SFR a lancé une OPAS (OPA simplifiée) sur le flottant en Bourse de Neuf Cegetel en vue d'obtenir 100 % de cette société. Cette OPA, d'une durée de 4 semaines boursières, a pris fin le 13 juin 2008 et a coûté environ 4,5 milliards d'euros à SFR.

Depuis le mois d'octobre 2008, les sites Internet, options et prestations de la marque Neuf Cegetel sont regroupés sous la marque SFR, et par la même occasion l'ancienne NeufBox 4 est rebaptisée NeufBox de SFR. Le logo de SFR a aussi été modernisé. La « NeufBox de SFR » a été remplacée en septembre 2012 par « La box de SFR ».

Au mois d'août 2007, 1 900 salariés de SFR Service Client, principalement des

téléconseillers de Lyon, Poitiers et Toulouse, sont transférés à des sous-traitants

partenaires (Arvato et Teleperformance)16 après un conflit social d'une ampleur sans

précédent dans l'entreprise17.

A partir du 11 octobre 2011, SFR lance des forfaits low-cost : les forfaits RED18.

Le 4 avril 2011, Vivendi rachète pour huit milliards d'euros les 44 % de SFR

possédés par Vodafone et contrôle désormais totalement l'entreprise19,20.

Le 11 septembre 2013, à la suite d'un accord entre Jean-René Fourtou et Vincent

Bolloré qui conduit ce dernier au poste de vice-président du conseil de surveillance

de Vivendi, la scission de l'entreprise est annoncée, dans le but d'une prochaine

introduction en bourse de SFR21, qui n'aura pas lieu.

Filiale de Numericable-SFR

Logo du groupe Numericable-SFR

Article détaillé : Numericable-SFR.

Le 14 mars 2014, le groupe Vivendi entre en négociations exclusives avec Altice

(Numericable) pour la vente de SFR22. Le 5 avril 2014, Vivendi annonce avoir choisi

Altice pour la vente de SFR. D'avril à juin, la filiale d'Altice procède à la levée des

fonds nécessaires au paiement d'une partie des 13,5 milliards promis à Vivendi lors

de la finalisation de l'accord de rachat de sa filiale télécom, indique le directeur

financier du groupe, Thierry Lemaître.

Après l'accord23 de l'Autorité de la concurrence survenu fin octobre 2014, les deux

sociétés (Numericable et SFR) fusionnent fin 201424.

V

Le 27 février 2015, Vivendi accepte de vendre ses 20 % de parts restantes à Altice dans le cadre de la fusion entre SFR et Numericable25.

Le 9 novembre 2015, le groupe annonce le lancement du service de vidéo à la demande Zive, et lance une nouvelle box arborant également cette marque26.

Le 15 février 2016, Numericable Belux devient SFR en Belgique et au Luxembourg27.

Branche télécom de SFR Group puis d'Altice France

En avril 2016, le groupe Numericable-SFR disparaît et devient SFR Group28. SFR se rapproche du pôle média d'Altice pour, d'une part racheter la participation minoritaire de 49 % d'Altice dans NextRadioTV et d'autre part pour acquérir Altice Media Group28. Cette opération donnera naissance à trois pôle : SFR Telecom, SFR Média et SFR Publicité29.

SFR Telecom est la branche actuelle et connue de SFR. En juin 2016, la presse annonce que l'entreprise a perdu un million d'abonnés en un an et qu'elle accuse une perte trimestrielle de 41 millions d'euros au premier trimestre 201630. Elle pointe également du doigt l'importance de l'endettement du groupe estimé à 50 milliards31. Le 22 juin 2016, Patrick Drahi évoque une situation de sureffectif de SFR32. En août 2016, SFR annonce la suppression de 5 000 postes, soit un tiers de ses effectifs d'ici à 201933.

SFR Média est dirigée par Alain Weill. Il est composé d'un bouquet de 5 chaînes de sport (SFR Sport), pour diffuser notamment les matchs de la Premier League anglaise de football, dont les droits ont été acquis par Altice, ainsi que de BFM Sport, une chaine d'information sportive s'appuyant sur les équipes de RMC, et BFM Paris,

une chaîne d'information locale en Île-de-France. Une fiction dénommée Les Medicis : Maîtres de Florence, avec Dustin Hoffman, et une application kiosque (SFR Presse) pour les titres de presse du groupe sont également prévues34.

SFR Publicité se charge de la monétisation des contenus édités et diffusés pour l'ensemble du nouveau groupe.

En mars 2021, SFR annonce la suppression de 1 700 postes dont 400 en magasins, suite en partie à la baisse de fréquentation liée au covid-19, le reste de suppressions de postes touche une grande partie des activités (Grand public, réseau, B2B, ressource humaine)35. Les syndicats Unsa, CFDT et CFTC dénoncent un « scandale social, économique et financier36 ».

En mai 2022, SFR annonce le rachat de l'opérateur mobile virtuel (MVNO) Syma37. Cette acquisition entre dans le cadre d'une lutte commerciale avec Bouygues pour racheter le plus de MVNO en France afin de réduire la concurrence38.

En août 2022, Grégory Rabuel quitte Altice France et donc son poste de PDG de SFR39. Il est remplacé à la présidence par Mathieu Cocq40.

Activités

Pour le grand public, le groupe commercialise ses offres sous les marques SFR et RED by SFR et pour l'entreprise, sous la marque SFR Business.

Téléphone fixe et internet

Sur la majeure partie du territoire français, le réseau SFR utilise l'ancien réseau filaire des PTT devenus ultérieurement France Telecom, puis Orange. Dans les régions rurales ce réseau de câbles aériens sur poteaux, toujours en possession

d'Orange, est parfois en état de délabrement, et le fonctionnement des services de

SFR ou d'autres opérateurs locataires est fréquemment interrompu, avec des pannes

répétées et prolongées pouvant atteindre plusieurs mois.

En novembre 2010, SFR est le premier fournisseur d'accès à commercialiser une

Box de nouvelle génération (Neufbox Évolution). En mai 2012, SFR a renommé ses

offres Internet et son modem en « La Box de SFR »41.

Fin 2017, SFR comptait 3,711 millions de foyers abonnés au haut débit (DSL) et

2,231 millions de foyers abonnés au très haut débit (câble ou fibre) soit un total de

5,943 millions abonnés fixe. L'ARPU (revenu moyen par client) était de 36,5 euros

dans le fixe5.

La Box de SFR

Article détaillé : La box de SFR.

La box de SFR (anciennement Neufbox) est un boîtier permettant aux abonnés du

fournisseur d'accès SFR d'accéder à l'internet au moyen d'une connexion ADSL.

Cet appareil sert principalement de modem ADSL, mais permet aussi à SFR de

proposer des services comme la télévision ou la téléphonie. Elle peut également être

utilisée sans fil. Les versions les plus récentes sont compatibles avec l'ADSL 2+.

SFR créé un espace communautaire de bêta-test de produits et services : l'Atelier

SFR dirigé par Chloé MaGeek, une animatrice de communauté virtuelle.

VIII

SFR donne accès à sa plateforme nuagique dans sa « box » et ses forfaits de

téléphone mobile depuis novembre 2013, permettant à ses clients de sauvegarder

leurs données sur des serveurs gérés par l'opérateur42.

En novembre 2013, SFR lance son « décodeur TV SFR avec Google Play », une

offre destinée principalement aux abonnés ADSL qui ne sont pas éligibles à la

télévision par l'internet. Il permet de recevoir les chaînes de la TNT, reprend les

services de rediffusion et vidéo à la demande des décodeurs classiques et intègre

les services de Google43.

En mai 2014, SFR présente sa nouvelle offre « premium », un boitier internet destiné

aux clients haut de gamme de l'opérateur téléphonique, associé à un service de

surveillance à distance du domicile.

Cette nouvelle offre, disponible le 3 juin 2014 permet à tous les abonnés d'accéder à

de nouveaux contenus : sport, musique, cinéma, séries, jeux, information routière et

presse. De plus, SFR ajoute un service de contrôle intelligent de la maison

permettant aux abonnés de recevoir des alertes concernant le détecteur de fumée ou

la caméra installés à leur domicile44.

Depuis octobre 2014, Netflix est disponible sur le décodeur SFR45.

La Box Fibre de SFR

Article détaillé : La Box Fibre de SFR.

Le 18 novembre 2014, SFR annonce le lancement d'une nouvelle box, La Box Fibre,

permettant de toucher les 8,6 millions de foyers éligibles au réseau Numericable. Elle

reprend l'ensemble des services disponibles sur l'actuelle box fibre de Numericable.

IX

Si elle ne fonctionne pour l'instant[Quand ?] pas avec la technologie FTTH (fibre jusque dans l'appartement ou la maison), le groupe proposera à terme une box capable de fonctionner à la fois avec le câble et la fibre classique46.

En février 2022, SFR propose une nouvelle box nommée Box SFR 8X avec un débit fibre de 10 Gb/s descendant et 10 Gb/s ascendant. La SFR 8X embarque avec elle la technologie XGS-PON, reconnue comme le nouveau standard de la fibre sur le marché français47.

La Box THD 4K

En novembre 2015, SFR lance une box appelée « La Box Fibre Zive » reservée jusqu'à début 2016 aux clients par câble et pouvant aller jusqu'à 1 Gb/s en descendant et 200 Mb/s en montant. Elle possède un décodeur 4K, un disque dur de 500 Go et un support du protocole NFC pour la communication avec les smartphones. SFR lance avec cette box un service de vidéo à la demande par abonnement (SVOD) appelé Zive avec un catalogue d'abord composé de 5 000 films et séries, mais il est prévu de l'étendre à 10 000 titres d'ici six mois et 15 000 titres d'ici un an48,49.

Depuis le 1er juin 2016, la réglementation exige de préciser la nature de la terminaison, fibre ou coaxial. Or, depuis le rachat par Numericable, SFR vendait essentiellement du câble - FTTB - et non de la fibre FTTH, la box est donc renommée « La Box THD 4K »50.

Téléphonie mobile

Cette section est vide, insuffisamment détaillée ou incomplète. Votre aide est la bienvenue ! Comment faire ?

Le groupe compte, fin 2017, 14,378 millions de clients mobile. L'ARPU (revenu moyen par client) était de 22,6 euros sur le mobile5.

Depuis le 24 mars 2017, la 4G illimitée est proposée aux clients box internet avec un forfait mobile Power via l'avantage SFR Family51.

SFR Business

Le 20 septembre 2008, SFR Entreprise devient SFR Business Team, lors de l'achat de Neuf Cegetel par SFR, qui propose aux entreprises des solutions mobiles et fixes.

En 2012, SFR Business Team s'associe avec Bull pour obtenir le soutien de l'État français pour le déploiement d'une infrastructure de cloud computing à vocation nationale et européenne. Le capital de la nouvelle société (Numergy) se répartit entre SFR (47 %), Bull (20 %) et la Caisse des dépôts et consignations via le FSN PME (33 %)[source secondaire souhaitée]

D'avril à décembre 2014, SFR lance le déploiement de la plateforme Cloudera Enterprise Data Hub édition52.

Le 18 septembre 2015, SFR Business Team devient SFR Business.

Couverture du réseau

En France métropolitaine

Téléphonie mobile

SFR affirmait en 2010 couvrir 99,6 % de la population française en GSM/GPRS, 98,6 % en 3G/3G+53 et disposait également de plus de 4 millions de points SFR WiFi54.

Aujourd'hui[Quand ?], plus de 99 % de la population est couverte en 3G/3G+4. En France, SFR serait d'après une étude allemande, l'un des opérateurs possédant le réseau le plus sécurisé de France suivi de l'opérateur Orange qui possède le moins de risques d'intrusions sur le propre réseau.[réf. souhaitée]

Avec son réseau 3G+, SFR utilise la technologie HSPA afin d'augmenter les débits par rapport à ceux obtenus avec le 3G. Ces normes permettent d'atteindre des débits théoriques maximums de 14,4 Mbit/s descendant et 5,8 Mbit/s montant. Dès 2012, le réseau de SFR supportait tous les débits de la norme HSDPA (soit de 1,8 Mbit/s jusqu'à 14,4 Mbit/s descendant) et jusqu'à 5,8 Mbit/s montant avec la norme HSUPA55. Ces débits sont accessibles selon la compatibilité du téléphone.

Pour compléter son réseau 3G, SFR propose depuis novembre 2011 des femtocells sous le nom commercial SFR FEMTO, dont le prix est remboursé, et offre ainsi un mini réseau 3G dans le domicile des personnes ayant un accès Internet haut débit (câble ou ADSL, minimum 512 kb/s).

SFR lance en 2012 la 2G et la 3G/3G+ dans le métro parisien ainsi que dans le tunnel sous la manche et en profite pour mettre à jour son application SFR Wifi en y intégrant SFR Auto Connect : service pour concurrencer l'EAP Sim de Free. En octobre 2012, SFR et la RATP lancent la 3G+ dans les gares RER A de Châtelets-les Halles et Gare de Lyon à Paris56.

Le débit de 14,4 Mbit/s, est largement déployé et était disponible, à fin 2010, dans 92 % de son réseau57.

Début 2014, SFR et Bouygues Telecom signent un accord de mutualisation d'une partie de leurs réseaux d'accès mobiles. L'accord prévoit le déploiement d'un réseau

partagé sur une zone représentant 57 % de la population (soit l'ensemble du territoire en dehors des 32 plus grosses agglomérations de plus de 200 000 habitants et des zones blanches)58.

Pour assurer la meilleure couverture en très haut débit mobile, SFR a poursuivi l'extension de la technologie Dual Carrier (la toute dernière évolution de la 3G), touchant ainsi plus de 70 % de la population et permettant de doubler les débits descendants59.

4G

4G de SFR

SFR a déployé à partir de fin 2012 un réseau 4G (LTE) accessible au grand public à Lyon, puis à Montpellier et dans le secteur de La Défense (Puteaux, Courbevoie) et l'étend, à l'instar d'Orange, dans les grandes agglomérations.

L'opérateur prévoit de couvrir entièrement la ville de Paris pour fin 2013[source secondaire souhaitée]. Si 400 antennes sont nécessaires pour couvrir Paris en 3G, il en faut moins pour la 4G, celle-ci exploitant, en partie, des fréquences plus basses (800 MHz (donc de plus grande portée) en plus du 2 600 MHz).

Le 27 août 2013, l'opérateur officialise l'ouverture de son réseau 4G sur Paris60 affirmant proposer « la couverture 4G la plus importante sur Paris » et une couverture intégrale de la capitale dès fin 201361.

Début 2017, la couverture de la 4G LTE en France métropolitaine est passée à 81 %, et SFR a effectué tout au long de 2016 le plus gros déploiement d'antennes mobiles jamais vu en France62.

À la fin du deuxième trimestre de 2018, l'opérateur couvre 97 % de la population française en 4G63.

5G

En 2018, SFR prépare l'arrivée de la 5G (LTE - B), notamment avec l'obtention d'expérimentation à Nantes et Toulouse63.

En 2023, SFR avait déployé environ 12000 antennes 5G dont une moitié sur la fréquence 3.5Ghz et l'autre sur la fréquence 2.1Ghz64.

Antennes relais

Au 30 septembre 2021, SFR possède 17% des antennes 5G commercialisées sur le territoire français, soit environ 5934 antennes[source secondaire souhaitée].

SFR est positionné sur la bande 3,5 GHz et 2,1 GHz, comme les autres opérateurs. 53% de ses antennes (3 135) sont positionnées sur la bande 2,1 GHz et 47% (2 819) sur la bande 3,5 GHz65.

Fibre optique

En octobre 2013, SFR et Orange signent à Lille les deux premières conventions « France très haut débit » pour le déploiement de la fibre optique66.

Dans les DROM-COM

À La Réunion et à Mayotte, la Société réunionnaise du radiotéléphone SRR est détenue par SFR.

En Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, SFR Caraïbe (Outremer Telecom) est détenu par Numericable-SFR.

Le 7 avril 2015, la marque Only disparaît des Antilles au profit de SFR Caraïbe67.

International

En Belgique et au Luxembourg, SFR Belux (ex- Numericable Belux) était détenu par le Groupe SFR jusqu'en 2016. La filiale est vendue en décembre 2016 à Telenet Group.

Organisation

Gouvernance

La Direction générale de la Société, qui est dissociée des fonctions de Président depuis le 27 novembre 2014, a été exercée par Éric Denoyer sur l'année 2015 et jusqu'au 7 janvier 2016, date à laquelle Éric Denoyer a démissionné et a été remplacé à titre provisoire par Michel Combes.

Les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général étaient réunies depuis la constitution de la société. Lors de l'acquisition de SFR par Numericable Group le 27 novembre 2014, ces deux fonctions ont été dissociées, Patrick Drahi a alors exercé les fonctions de Président du conseil d'administration, pour une durée correspondant à celle de son mandat d'administrateur, et la Direction générale de la Société est restée confiée à Éric Denoyer.

En septembre 2015, Michel Combes a été nommé Président en remplacement de Patrick Drahi, démissionnaire de son mandat d'administrateur et Éric Denoyer a

continué à exercer ses fonctions de Directeur général de la Société. Éric Denoyer a

démissionné le 7 janvier 2016 et a été remplacé à titre provisoire par Michel Combes

qui exerce les fonctions de Directeur général jusqu'à la prise de fonctions effective de

Michel Paulin qui devrait intervenir dans le courant du mois d'avril 2016. Ce dernier a

été nommé lors du conseil d'administration du 11 mars 2016. Éric Denoyer exerce

les fonctions de conseiller du Président jusqu'au 7 juillet 2016. Il est par ailleurs

administrateur de la Société en remplacement de Dexter Goei68.

Dirigeants

Président de SFR

De 2002 à mars 2012 : Frank Esser

De mars à juin 2012 : Jean-Bernard Lévy69

De juin 2012 à août 2013 : Stéphane Roussel70

D'août 2013 à novembre 2014 : Jean-Yves Charlier71

PDG de Altice France

De novembre 2014 à janvier 2016 : Éric Denoyer

De janvier 2016 à novembre 2017 : Michel Combes72

De novembre 2017 à juillet 2021: Alain Weill

De juillet 2021 à août 2022 : Grégory Rabuel

Depuis août 2022 : Arthur Dreyfuss73

XVI

DG Délégué de SFR Télécom

De mai 2016 au 11 septembre 2017 : Michel Paulin74

Depuis septembre 2017 : Armando Pereira

Capital

Le groupe SFR-Cegetel avait un actionnariat multiple : CGE puis Vivendi Telecom,

Vodafone, Mannesmann, SBC et British Telecom. L'actionnaire de référence du

groupe SFR Cegetel était Vivendi Telecom. Le comité exécutif était composé de

Philippe Germond président, Abdesslam Aizoun, Bruno Curis, Jérome Duval-Hamel

et Pierre Trotot.

En 2003, Vivendi prend 55,8 % du capital de SFR, Vodafone gardant 43,9 % ; le

groupe SFR-Cegetel devient ainsi une filiale de Vivendi. Cette filiale représente plus

de 60 % des revenus du groupe Vivendi. Cet actionnariat est stable avec ses deux

grands actionnaires depuis cette date.

En avril 2011, Vivendi rachète les parts de Vodafone pour 7,75 milliards d'euros. La

transaction a lieu le 16 juin 2011.

En 2015, le groupe fait partie intégralement de l'entité Numericable-SFR.

Le 27 avril 2016, le groupe se diversifie dans les contenus et la vente d'espace

publicitaire et donne naissance à SFR Group75.

XVII

Siège du groupe et « Campus SFR »

Le siège social du groupe était jusqu'en décembre 2013 situé dans la Tour SFR, à la Défense. Depuis la prise de contrôle par Numéricable, il est à présent situé au 1, square Béla-Bartók dans le 15e arrondissement de Paris. Les quelque 4 000 collaborateurs des sites de la Défense, Boulogne-Billancourt et Paris Cambray sont désormais installés sur le « Campus SFR », 12 rue Jean-Philippe-Rameau à Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis. En 2017, le groupe annonce la fermeture du Campus SFR à Saint-Denis et son déménagement en 2018 vers le nouveau « Campus Altice-SFR » à côté de l'Hexagone Balard dans le 15e arrondissement76,77.

Filiales et participations

Principales filiales opérationnelles :

Société réunionnaise du radiotéléphone (SRR) ou SFR Réunion, 100,00 % : filiale de l'opérateur sur l'île de La Réunion

Société mahoraise du radiotéléphone, 100,00 % : filiale de l'opérateur à Mayotte

Compagnie d'Investissements Diversifiés (CID), 40,00 % SFR et 60,00 % Somart : Gestion et prise de participation dans des sociétés actives dans le secteur des télécommunications. Holding de Futur Télécom (100,00 %), de Simplicime ex Simpleo-Debitel (100,00 %), distributeur SFR dans ses boutiques en France et de Cinq sur cinq « 5sur5 » (100,00 %).

Guet@li haut débit, 100,00 % : fournisseur d'accès Internet dans l'île de La Réunion destiné aux professionnels.

SFR Service Client, 99,96 %: gestion des services clients et centres d'appel SFR.

Société du haut débit (SHD), 100 % : Société qui a obtenu de l'Arcep des licences WiMAX. Elle déploie cette technologie sur les 2 régions où elle a obtenu ces licences

: en Île-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis la prise de contrôle à

100 % de Neuf-Cegetel par SFR, la SHD est contrôlée à 100 % par le groupe SFR.

Ancienne filiale réintégrée à SFR :

SFR Systèmes d'information : 99,98 % (janvier 2007)

Autres filiales à participation majoritaire :

SFR 9 - Participation: 99,81 %

Société de télécommunication à réseau virtuel : 99,81 %

SFR 8: 99,77 %

SFR 7:99,73 %

Le groupe exploite également des projets comme Wengo destiné à concurrencer

Skype ou encore le Beautifulphone, devenu Twin, qui est une offre de téléphonie

mobile basée sur un téléphone unique hybride GSM/Wi-Fi.

En avril 2008, après le rachat des parts du Groupe Louis Dreyfus, SFR devient

l'actionnaire majoritaire de Neuf Cegetel.

Le 15 avril 2008, Bercy a donné son accord et a validé le rachat de Neuf Cegetel par

SFR. Cela a entraîné la démission des trois administrateurs du Groupe Louis

Dreyfus dont celle du P-DG Jacques Veyrat, remplacé par l'ex P-DG de SFR, Frank

Esser. SFR a lancé en mai 2008 une OPA simplifiée sur le flottant en Bourse de Neuf

Cegetel en vue d'obtenir la totalité des actions de cette dernière.

SFR détient environ 80 % des parts de Neuf Cegetel et se présente donc comme le

principal concurrent d'Orange, cela lui permet également de devenir un opérateur

intégré, à l'image d'Orange, c'est-à-dire proposant des services comprenant de la

XIX

téléphonie mobile et de l'accès fixe à Internet. À l'issue de l'OPA, SFR est devenue

propriétaire à 100 % (ou plus de 95 %) de Neuf Cegetel.

Le flottant de l'opérateur, 20,13 % du capital, ont été rachetés par SFR via une OPA

entre le 19 mai 2008 et le 13 juin 2008 au prix de 35,90 euros par action, avec le

coupon 2007 détaché (ou 36,50 euros avec le dividende mis en paiement le 2 mai

2008). À la fin de cet OPA le nouvel ensemble, SFR + Neuf Cegetel pèsera 12

milliards d'euros de chiffre d'affaires, et sera le premier opérateur alternatif (non issu

des opérateurs historiques) en Europe78.

Participations

100 %: AOL France SNC

100 %: Club Internet (T-Online France)79

100 %: LDCollectivités

100 %: Fibres Optiques Défense (FOD);

100 %: AMSE80

100 % : Médiafibre

100 % : Erenis

100 % : OzoneParis

100 %: Tradingcom

100 % : Jet Multimédia France

67 % : Wengo

100 % : Efixo

100 % : Numergy

XX

25 % : Irisé

49 %: La Poste Mobile

Autres raisons sociales liées historiquement à SFR

Siris + Unisource

9Telecom (Reseau & Entreprise)

Télécom Développement

LDCom + LDcable

Firstmark

Fortel

Kaptech + Worldnet

Belgacom France

Kertel (partiellement)

Ventelo

Compuserve France (via AOL)

Joe Mobile

Évolution du logo

Logo de SFR du 5 septembre 1994 au 30 août 1999.

Logo de SFR du 5 septembre 1994 au 30 août 1999.

Logo de SFR du 31 août 1999 au 5 octobre 2008.

Logo de SFR du 31 août 1999 au 5 octobre 2008.

Logo de SFR du 6 octobre 2008 au 16 mars 2014.

Logo de SFR du 6 octobre 2008 au 16 mars 2014.

Logo de SFR du 17 mars 2014 au 18 octobre 2022.

Logo de SFR du 17 mars 2014 au 18 octobre 2022.

Logo de SFR depuis le 19 octobre 2022.

Logo de SFR depuis le 19 octobre 2022.

Deuxième version du deuxième logo de SFR accompagné de la mention by Altice (« par Altice »).

Deuxième version du deuxième logo de SFR accompagné de la mention by Altice (« par Altice »).

Activité de lobbying

Auprès de l'Assemblée nationale

SFR est inscrit comme représentant d'intérêts auprès de l'Assemblée nationale. L'entreprise déclare à ce titre qu'en 2013, les coûts annuels liés aux activités directes de représentation d'intérêts auprès du Parlement sont compris entre 250 000 et 300 000 euros81.

Auprès des institutions de l'Union européenne

SFR est inscrit depuis 2009 au registre de transparence des représentants d'intérêts auprès de la Commission européenne. Il déclare en 2014 pour cette activité 1 collaborateur à temps plein et des dépenses d'un montant compris entre 25 000 et 50 000 euros82.

Affaires judiciaires et sanctions administratives

Le 1er décembre 2005, SFR a été condamné par le Conseil de la concurrence à une amende de 220 millions d'euros dans l'affaire de l'entente entre trois opérateurs de téléphonie mobile en France83.

Le 3 mars 2006, sur plainte de l'UFC - Que Choisir, le tribunal de Nanterre a condamné en première instance la société Neuf Télécom pour diverses clauses illicites et abusives contenues dans ses conditions générales. Le jugement a été affiché sur le site de Neuf Télécom durant un mois (juin 2010)84.

Le 29 janvier 2008, le Tribunal de Grande Instance de Paris a prononcé la nullité de la marque TEXTO et « Texto, Dites le en toutes lettres, dites le texto » pour défaut de distinctivité85.

À l'automne 2008, deux arrêts de cours d'appel ont condamné les pratiques de l'opérateur envers ses boutiques, suivant d'autres arrêts du même type les mois précédents. Des avocats expliquent que SFR « est allé chercher des gens pour qu'ils montent des boutiques à la fin des années 1990 [...] tout en leur cachant qu'il était en train de monter son propre réseau. » et les laisserait maintenant tomber ou leur imposerait des changements de contrat. De surcroît, selon les avocats, SFR « utiliserait le faux statut de gérant de société (franchise) pour imposer à ces patrons des contraintes supérieures au salariat mais sans les avantages. 86 »

En 2011, la Cour de Cassation87 et la 6e Chambre sociale de la Cour d'appel de Versailles ont jugé que les distributeurs « Espaces SFR » étaient des « salariés » de SFR; et qu'un « salarié » d'un distributeur SFR était lui aussi « salarié » de SFR88.

SFR et sa filiale réunionnaise SRR sont condamnées le 13 juin 2014 à une sanction de 45,6 millions d'euros par l'autorité de la concurrence française, à cause d'une différenciation tarifaire pour les appels sur les réseaux SFR89.

SFR est condamnée le 8 octobre 2020 par la cour d'appel de Paris pour avoir commercialisé des offres utilisant le mot fibre à des abonnés dont la terminaison au domicile est en réalité en câble coaxial90.

Menace des fournisseurs

A la suite du rachat par Patrick Drahi, SFR a envoyé fin 2014-début 2015 des demandes drastiques de réduction de tarifs à plus de 500 de ses fournisseurs, avec pour message « Nous sollicitons de votre part une remise de 30 %. Nous vous demandons de nous confirmer ce niveau d'ici ce soir, de sorte à vous adresser les commandes ». Bien que la formulation laisse supposer qu'il s'agit de la conclusion d'une négociation, cette demande intervient bien après la signature des contrats, en suspendant ou retardant en parallèle le paiement des factures dues. Une centaine de fournisseurs contactés ont soit baissé leurs tarifs soit rompu leur contrat. L'entreprise a été jugé coupable par des dizaines de condamnations, notamment vis-à-vis de grands comptes tels que SNCF ou Capgemini91.

Bercy a constaté en 2015 que 63 % des factures étaient payées au-delà du délai légal, mettant en retard le paiement de 225 millions d'euros au total. En 2017, la DGCCRF condamne à ce sujet SFR à 3,7 millions d'euros d'amende, soit presque le montant maximum prévu par la loi (4 millions d'euros). Bercy a aussi réclamé l'amende maximale prévue par la loi, soit 2 millions d'euros, qualifiant l'opération d'«

une rare brutalité [avec des demandes] comminatoires, accompagnées de menaces »91. L'entreprise continue ces pratiques, puisque le 26 décembre 2022, la DGCCRF publie une nouvelle amende d'un million d'euros pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs, commis pendant une période précédant la situation d'urgence sanitaire liée à la pandémie de Covid-1992.

Difficultés de restructuration depuis 2014

Technique

Depuis le rachat par Patrick Drahi du 7 avril 2014 à travers le groupe Altice à Vivendi, la société, déjà en situation de faiblesse au regard des services techniques, n'a pas su investir dans l'entretien de ses réseaux télécoms.

Dans le cas de la gamme box ADSL (service Internet), l'Arcep (Autorité de régulation des télécoms) notait une amélioration de SFR quant au nombre de pannes des nouvelles lignes, classant SFR "bon dernier en débit", avec 16 Mbit/s (sur ligne courte et mire proche) contre 21 Mbit pour Bouygues, principal concurrent à la reprise.

Concernant la téléphonie mobile, l'Arcep évaluait sur une base 100, correspondant à la moyenne du secteur, la note de SFR passant de 93 à 78 entre 2014 et 2015.

Il est à signaler que durant les neuf mois qui ont précédé la vente (effective en novembre 2014), Vivendi et son groupement d'actionnaires réduisaient alors ses investissements de 10 % dans la qualité des services (entretiens des réseaux 3G et 4G). Toutefois, un choix stratégique a été opéré à la reprise du groupe SFR qui prit le risque de geler les investissements au profit des marges et à la satisfaction des actionnaires actuels. La qualité des réseaux exigeants des réglages adaptés au besoin du trafic (augmentation de capacité d'absorption de la hausse du trafic

Internet mobile, construction de nouveaux sites pour l'amélioration de la couverture Internet) ayant pâti de cette stratégie plus ou moins adaptée du « cost-killing ». La réduction des couts aurait entrainé une économie de 10 à 15 % sur les infrastructures par la mise en concurrence de sous-traitants, responsable de cette baisse de la qualité des réseaux. L'arcep concluait que "SFR avait désormais le plus petit réseau très haut débit du marché, avec seulement 39 % de la population couverte" (en propre, hors location des antennes Bouygues Telecom par accord de mutualisation)93.

Par ailleurs, en février 2016, le régulateur mettait SFR et Bouygues Telecom en demeure par anticipation, obligeant les deux opérateurs liés par accord à exécuter de rattraper leur retard dans le déploiement de la 4G via les 800 MHz dans les communes rurales94. Et en ce qui concerne la qualité du réseau 2G, l'Arcep rappelle en mai 2016 que « les opérateurs sont conjointement tenus d'apporter grâce à un réseau mutualisé et moyennant un financement public95, une couverture de base dans un certain nombre de centres-bourgs qui ont été identifiés par l'État comme absolument non couverts »96.

Commerciale

Au premier semestre 2016, la CNIL ou encore la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) auraient enregistré plusieurs plaintes de la part de clients SFR97. En outre, plusieurs forums ont fait état d'un démarchage téléphonique "agressif" de la part des services clients/fidélité de l'opérateur98. SFR, quant à lui, nie tout de son implication dans ces démarchages "ping-call [archive]".

Enfin, dans son dossier de presse du 30 mars 201699 et pour la deuxième année consécutive, l'Observatoire de l'Afutt, sacre en 2016 SFR "champion de l'insatisfaction client", aussi bien sur mobile que sur l'Internet fixe100. En 2018, l'AFUTT signale que SFR arrive en tête du nombre de plaintes pour la seconde

année consécutive ; les réclamations portent sur les services de télévision, téléphonie et internet101.

En décembre 2017, l'association 60 millions de consommateurs attribue son cactus d'Or à SFR pour avoir le pire service consommateur de France (Hotline inefficace, pannes interminables, réengagements à l'arrache, résiliations compliquées, le tout assaisonné de hausses de tarifs passées en plein été...). D'ailleurs, 38 % des clients de SFR se disaient insatisfaits des prestations, selon une consultation menée par 60 Millions, contre 12 % chez Orange et 7 % chez Free102.

En octobre 2018, le service de presse en ligne d'information politique et générale Les Jours publie un article révélant que des salariés de l'opérateur ont reçu une lettre d'entretien préalable au licenciement, avec mise à pied immédiate, après avoir indiqué à des clients mystères des démarches permettant de résilier un abonnement chez SFR103,104,105.

En interne

Une délocalisation massive de la plateforme des appels entrants/sortants (centres d'appel "1023") au Maghreb (Maroc et Tunisie) a débuté en 2008106. Certains depuis dénoncent une dégradation du Service Clients accrue et de lien causalité, une vague de résiliations enregistrée depuis107,108. En 2015, une autre délocalisation [Quand ?], cette fois au Portugal, toujours dans cette stratégie financière de réduction des couts (malgré la baisse de 30 % de ses tarifs via les prestataires Arvato et Acticall avec qui SFR prévoit de rompre l'ensemble de ses contrats en 2017109), débouchait sur un appel à la mobilisation des salariés le 11 juin 2015110.

La CGT, alors à l'origine de cet appel à la mobilisation, s'inquiétait des pertes d'emplois en France au profit d'une masse salariale « bon marché » au Portugal et également à Madagascar111.

En avril 2016, les fédérations CGT des télécommunications ([FAPT]) protestait toujours contre ce projet de délocalisation menaçant quelque 3000 emplois. Un appel à la grève fut lancé le 9 avril 2016, notamment en lien avec la contestation du projet Loi Travail.

Le 31 mai 2016, une nouvelle affaire portant sur des employés d'une boutique SFR112, ici dans les Hauts-de-Seine à Antony, est dénoncée sur les réseaux sociaux. La LICRA interpelle SFR des propos sexistes et antisémites de deux de ses salariés à l'encontre de clients. La vidéo circulant en direct sur le réseau Périscope (Youtube) a été supprimée. Les deux responsables de ce scandale font l'objet d'une mise à pied en vue de leur entretien de licenciement113. Les deux salariés encourent jusqu'à 45 000 euros d'amende et un an de prison pour provocation à la discrimination en raison de la religion et provocation à la haine ou à la violence en raison du sexe114.

En juin 2016, Patrick Drahi remet en cause la promesse de sauvegarder les emplois pour une durée de 3 ans signée en 2014 et se plaint de ne pas être concurrentiel, estimant que ses concurrents ont eux licencié115. Dans la foulée, SFR annonce la suppression de 5 000 postes, soit plus d'un tiers des effectifs globaux116.

Dans son plan stratégique de 2021, l'entreprise annonce la suppression de 1700 emplois supplémentaire117.

Annexe 2: societe.com SFR

Présentation de la société SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R

SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R, société anonyme à conseil d'administration, immatriculée sous le SIREN 343059564, est active depuis 35 ans. Située à PARIS (75015), elle est spécialisée dans le secteur d'activité des télécommunications sans fil. Son effectif est compris entre 5000 et 9999 salariés. Sur l'année 2021 elle réalise un chiffre d'affaires de 9 165 635 700,00 €. Le total du bilan a augmenté de 2,26 % entre 2020 et 2021. Societe.com recense 150 établissements , 6 événements notables depuis un an ainsi que 73 mandataires depuis le début de son activité. Mathieu COCQ est président du conseil d'administration, Mathieu COCQ est directeur général et Nathalie RAINGEVAL est administrateur de l'entreprise SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R.

Mentions légales pour contrat

Télécharger l'extrait Societe.com

Télécharger le rapport complet

Renseignements juridiques

Date création entreprise

31-07-1987 - il y a 36 ans

Statuts constitutifs

chevron right

Voir l'historique

expand more

Forme juridique
SA à conseil d'administration
Du 27-04-2004
à aujourd'hui
19 ans, 5 mois et 18 jours
SA à conseil d'administration
rocket_launch
Version limitée. Pour en voir plus, faites évoluer votre offre.
Se connecter
Découvrir
Noms commerciauxSOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R
Téléphone
Afficher le numéro
Adresse postale 16 RUE DU GAL ALAIN DE BOISSIEU 75015 PARIS
Numéros d'identification
Numéro SIREN
343059564
content_copy

Copier le n° de SIREN
Copier Siren
Numéro SIRET (siège)
34305956400959
content_copy
Copier le n° de SIRET
Copier Siret
Numéro TVA Intracommunautaire
FR71343059564
content_copy
Copier le n° de TVA
Copier TVA
Numéro RCS Paris B 343 059 564
Informations commerciales
Voir l'historique
expand_more
Activité (Code NAF ou APE)
Télécommunications sans fil (6120Z)
Du 26-06-2014
à aujourd'hui

9 ans, 3 mois et 19 jours
Télécommunications sans fil (6120Z)
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
x xxxx x xxxx xx x xxxxx
I (7)
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
x xxxx xx xx xxxxx
T (6)
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
X XXXX XX X XXXXX

I (7)
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
X XXX X XXXX XX XX XXXXX T (6)
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
X XXXX XX XX XXXXX I (7)
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
X XXX X XXXX XX X XXXXX T (6)

Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
x xxx x xxxx xx x xxxx
T (6)
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
X XXXX XX XX XXXXX
O (6)
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
X XXX XX XXXX XX XX XXXXX
A (7)
rocket_launch

Version limitée. Pour en voir plus, faites évoluer votre offre.

Se connecter

Découvrir

Activité principale déclarée Conception, réalisation, commercialisation et exploitation de tous systèmes de téléphonie fixe et mobile et exploitation de réseaux de communications électroniques et de réseaux de fibres optiques. Toutes opérations de courtage en assurance et bancaire.

Informations juridiques

Statut RCS

done

INSCRITE - au greffe de Paris

Extrait d'immatriculation RCS

file_download

Statut INSEE

done

INSCRITE

Extrait d'immatriculation SIRENE

file_download

Date d'immatriculation RCS Immatriculée au RCS le 18-11-1987

Date d'enregistrement INSEE Enregistrée à l'INSEE le 31-07-1987

Taille de l'entreprise

Voir l'historique

expand_more

Effectif moyen
5 980
Du 31-12-2021
à aujourd'hui
1 an, 9 mois et 12 jours
5 980
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
X XX XX X XXXX
XXXX
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
X XX XX X XXXXX
XXXX

au XX-XX-XXXX X XX XX X XXXX XXXX Du XX-XX-XXXX au XX-XX-XXXX X XX XX X XXXX XXXX Du XX-XX-XXXX au XX-XX-XXXX X XX XX X XXXX XXXX

Du XX-XX-XXXX

Du XX-XX-XXXX

au XX-XX-XXXX X XX XX X XXXXX XXXX Du XX-XX-XXXX au XX-XX-XXXX X XX XX X XXXX XXXX Du XX-XX-XXXX au XX-XX-XXXX

X XX XX X XXXX

XXXX

Du XX-XX-XXXX

au XX-XX-XXXX

x xx xx x xxxx
XXXX
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
x xx xx x xxxx
XXXX
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
x xxx xx x xxxx
Du XX-XX-XXXX

XXXXXX X

-XX-XXX

-XX-XXX

XX X XXXXX

-XX-XXX

au XX-XX-XXXX

X XX XX X XXXX

XX
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
x xx xx x xxxx
XX
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
x xx xx x xxxx
XX
rocket_launch
Version limitée. Pour en voir plus, faites évoluer votre offre.
Se connecter
Découvrir

Voir l'historique

expand_more
Capital social
3 423 265 720,00 €
Du 09-11-2021
à aujourd'hui
1 an, 11 mois et 3 jours
Capital social : 3 423 265 720,00 €
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
x xxxx xx xxx xx xx xx xxxx
C: XXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX

C: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
x xxx x xxxx xx xx xxxxx
C: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Du XX-XX-XXXX
au XX-XX-XXXX
V V V V V V V V V V V V V V V V V V V
X XX XX X XXXX
C: XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Du XX-XX-XXXX

X XXXX X XXXX XX XX XXXXX

C.....: XXXXXXXXXXXXXXXXXXX

rocket_launch

au XX-XX-XXXX

Version limitée. Pour en voir plus, faites évoluer votre offre.
Se connecter
Découvrir
Chiffre d'affaires 2021 9 165 635 700.00 €
Voir informations avancées
expand_more
Rapport Complet Officiel & Solvabilité
Score extra-financier
Le score extra-financier évalue sur une année la performance d'une entreprise en matière sociale, fiscale et territoriale.
C
Score de 2021
ABCDE
Le score territorial valorise les entreprises implantées dans des territoires économiquement défavorisés.

Le score social représente la capacité de l'entreprise à créer de l'emploi sur le territoire national à partir de sa valeur générée.

Le score fiscal représente la capacité de l'entreprise à reverser de la fiscalité aux territoires à partir de sa valeur générée.

Les 6 dirigeants de la société SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE -S.F.R

Dirigeants mandataires de SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R :

Mandataires de type : Président du conseil d'administration

Depuis le 20-09-2022 M Mathieu COCQ

En savoir add

Mandataires de type : Directeur général

Depuis le 20-09-2022 M Mathieu COCQ

En savoir add

Mandataires de type : Administrateur

Depuis le 16-01-2019

MME Nathalie RAINGEVAL

En savoir add

Depuis le 20-09-2022

M Mathieu COCQ

En savoir add

Depuis le 07-08-2021 M Arthur DREYFUSS

XLIV

En savoir add

Depuis le 14-04-2023 M Eric PRADEAU

En savoir add

Afficher tous les dirigeants

chevron_right

Parcourez les réseaux d'influence de plus de 4 millions de dirigeants français!

APERÇUSociété:

SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.RCartographie gratuite dirigeants

Accéder à la cartographie

Les bénéficiaires effectifs de la société SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R

rocket_launch

Accéder à plus d'informations

Cette version est limitée. Pour voir l'intégralité des actionnaires, mandataires ou toutes autres personnes physiques qui contrôlent SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R, faites évoluer votre offre

Se connecter

Découvrir

Documents officiels de l'entreprise

Statuts numérisés Voir un exemple

fichier en PDF 29/032023 Procès-verbal d'assemblée générale mixte - Nomination(s) d'administrateur(s) - Statuts mis à jour - Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire - Modification(s) statutaire(s) - Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire - Changement relatif à l'objet social 7,90€

shopping_cart

add_circle

Les derniers actes modificatifs numérisés Voir un exemple

fichier en PDF 29/032023 Procès-verbal d'assemblée générale mixte - Nomination(s) d'administrateur(s) - Statuts mis à jour - Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire - Modification(s) statutaire(s) - Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire - Changement relatif à l'objet social 7,90€

shopping_cart

add circle

fichier en PDF 15/032023 Déclaration de conformité - Traité 7,90€

shopping cart

add circle

Les derniers comptes annuels numérisés Voir un exemple

fichier en PDF 31/122021 Comptes annuels complets : Complets

(Bilan, annexes, rapport de gestion, rapport du CAC, état des créances, ...)
13,90€

shopping cart

add circle

fichier en PDF 31/122020 Comptes annuels complets : Complets

(Bilan, annexes, rapport de gestion, rapport du CAC, état des créances, ...) 13,90€

shopping cart

add circle

Voir tous les documents officiels

Trouver des prospects, des clients B2B

Prospectez les entreprises du même secteur d'activité et dans le même secteur géographique que la société SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R .

Prospectez les entreprises de Télécommunications sans fil de Paris (75)

Prospectez les entreprises de Télécommunications de Paris (75)

Voir les 127 sociétés du même secteur

chevron_right

screenshot Fichier.com - recherche de propects

Télécharger le fichier GRATUIT

Chiffres clés de SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R

Date de publication de l'exercice 2022 31-12-2021 Variation

Total du Bilan (Actif / Passif) 18 738 499 700 € ---

dont Trésorerie Voir le détail du bilan

dont Capitaux propres Comptes non disponibles 5 455 576 100 € ---

dont Dettes Voir le détail du bilan

Chiffre d'affaires Publier votre dernier bilan

file_upload

9 165 635 700 € ---

Résultat net (Bénéfice ou Perte) 323 546 200 € ---

Effectifs moyens 5 980 - - -

Voir le rapport de solvabilité

Les 87 Annonces d'évènements parues

Date Annonces légales (BODACC) Prix Achat

fichier en PDF 23/092023 Annonce JAL - Avis administratif 2,90€

shopping_cart

add circle

fichier en PDF 17/052023 Annonce JAL - Avis administratif 2,90€

shopping_cart

add_circle

Voir toutes les annonces légales

expand_more

fichier en PDF 27/052008 Annonce BODACC - modification survenue sur

l'administration 2,90€

shopping_cart

add circle

Voir tous les documents officiels						
_	societe.com PHONE - S.F.R	pour	l'entreprise	SOCIETE	FRANCAISE	DU
Equilibre Bila	n					
Favorable						
Moyen						
Défavorable						
Rentabilité						
Favorable						
Moyen						
Défavorable						
Voir l'analyse	complète					
Articles sur SOCIETE FRANÇAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R						

Publié le 30/09/2023 à 10:42:27

Fibre : les dessous du deal entre Orange et le gouvernement pour finir ce chantier colossal

Publié le 30/09/2023 à 10:42:27

Patrick Drahi et la dette, une amitié de 30 ans

Publié le 19/09/2023 à 16:32:07

Pourquoi la CFDT porte plainte contre Indexia?

Publié le 12/09/2023 à 12:25:10

Pour se désendetter, Altice se dirige vers des cessions d'actifs

Publié le 05/09/2023 à 10:42:35

Déploiement de la fibre : le gouvernement menace de sanctionner les opérateurs

Publié le 31/08/2023 à 15:58:01

Iliad affiche des résultats en hausse au premier semestre

Afficher plus d'articles

expand more

Voir tous les articles

150 établissements de la société SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R

Etablissement Siège social

SFR

- 75015Actif

Etablissement Siège en activité depuis 6 ans

Adresse: 16 RUE DU GAL ALAIN DE BOISSIEU - 75015 PARIS

Etablissement secondaire

SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - S.F.R

- 75008Fermé

Ancien établissement en activité pendant 6 ans

Adresse: 64 RUE DES MATHURINS - 75008 PARIS

Voir tous les établissements

Annexe 3 : SFR choisit ses fournisseurs pour ses mobiles de dernière génération

Comme les autres opérateurs, SFR a déjà choisi ses fournisseurs UMTS. La filiale de Cegetel a retenu Nortel pour les émetteurs radio sur Paris, Siemens et Alcatel pour le coeur de réseau voix (commutateurs) et Nokia pour le coeur de réseau Internet. Le fournisseur de la partie radio pour la province devrait être choisi au printemps. Ainsi, SFR reprend largement pour la nouvelle génération ses fournisseurs pour la génération actuelle. Les commutateurs voix sont déjà fournis par Alcatel et Siemens. Nokia fournit le réseau GPRS. Changement en revanche pour la radio : Paris est actuellement couvert par Nokia, qui avait délogé Alcatel il y a deux ans et demi. « Paris est la zone la plus difficile à couvrir, souligne un constructeur. Je souhaite bien du plaisir à Nortel. »

Le constructeur canadien décroche ainsi son premier contrat UMTS en France. Le terrain avait été préparé par la signature en décembre 1999 d'un protocole d'accord de collaboration, incluant la fourniture d'un réseau test mi-2000. Mais Nortel a été évincé d'Itinéris, où il fournit pourtant actuellement une large partie des émetteurs radio. La filiale de France Télécom a préféré Alcatel et Nokia (*).

Annexe 4: L'affaire SFR

L'entreprise SFR vient de décider de transférer trois centres d'appel pour le grand public, deux à SR Teleperformance (sites de Lyon, 582 personnes, et de Toulouse, 724 personnes), un à Arvato Services, n°2 des centres d'appel en Europe, filiale du groupe allemand Bertelsman (site de Poitiers, 571 personnes). Sur le site de Poitiers (je ne sais pas

pour les autres), les syndicats de salariés ont immédiatement appelé à la grève, inquiets d'assister à une dégradation des conditions de travail (hausse des heures de travail, baisse des

rémunérations, question de la pérennité de l'emploi, etc.)[1]. Les politiques poitevins n'ont pas encore réagi...

Cette décision correspond à ce que l'on appelle en économie une **externalisation** : une activité réalisée préalablemen En fait, ils sont nombreux.

[add 28 mai : ce qui suit relève d'une analyse générale des avantages de l'externalisation, pas du cas précis SFR. L'enjeu serait de savoir si pour SFR,

ils jouent ou pas, ce qui supposerait, pour pouvoir se prononcer, d'avoir plus d'infos]

Premier avantage, une économie sur les coûts de production: SFR service client ne dispose que des clients SFR. Supposons qu'ils sont au nombre de x. En sous-traitant à une autre entreprise, qui dispose déjà de y clients, la nouvelle entité sera dotée d'un portefeuille client de taille supérieure Dès lors qu'il existe des possibilités d'économies d'échelle ou de gamme (mutualisation de certains services ou équipements par exemple), le coût unitaire de diminuer. Dit production va autrement, on assiste à un approfondissement de la division industrielle du travail, les prestataires de ces nouveaux services agrègent les demandes du marché, dégagent des gains de productivité

Annexe 5 : SFR-BUSINESS

A - CHIFFRES CLÉ ET TENDANCES DU MARCHÉ

APRÈS plusieurs années de recul prononcé entre 2012 et 2015, le marché français des télécommunications s'est progressivement stabilisé : il est même reparti très légèrement à la hausse en 2020, porté en partie sans doute par les effets de la crise Covid (confinement, télétravail), du moins au niveau de la demande grand public. Sur longue période (2010-2020), le marché a toutefois baissé de près de 20%, soit -7,2 milliards EUR de revenus pour les services de détail en 10 ans. La chute a été un peu plus prononcée dans les services mobiles dont les revenus reculent de plus de 25% dans la période1 . Les revenus de la téléphonie fixe continuent certes de dégringoler mais ceux des accès haut débit sont repartis à la hausse, sous l'effet du basculement vers le très haut débit, et compensent aujourd'hui les pertes enregistrées dans les segments traditionnels.

La relative stabilité du marché au cours de la toute dernière période contraste par ailleurs avec une dynamique en volume qui reste très soutenue. Le nombre d'accès, tant fixe haut débit que mobile, ne cesse de progresser, avec encore plus 860 000 nouveaux abonnés en 2020 pour le premier (plus qu'en 2019) et près de 1 million de cartes SIM supplémentaires (hors M2M) en circulation pour le second. Le trafic suit : la consommation de données sur mobile en particulier a encore augmenté de plus de 30% l'an passé. Le chiffre d'affaires cumulé des 4 principaux opérateurs de télécommunications actifs en France a de son côté augmenté de 2,1% en 2020, en retrait par rapport à la tendance 2019. Comme l'an passé, tous les opérateurs sont désormais sur une dynamique positive, avec à nouveau une mention particulière pour Bouygues Telecom, dont les revenus ont augmenté de plus de 6% sur l'année. Le nombre de lignes téléphoniques classiques (analogiques/ numériques) poursuit sa chute en 2020, avec encore plus de 1 million de lignes en moins en un an, soit -13%, et à nouveau un recul de près de 290 000 au premier trimestre 2021, qui ramène le parc à 6,6 millions de lignes RTC à fin mars

(contre 34,4 millions début 2000). En valeur, le marché total de la téléphonie fixe a poursuivi sa chute en 2020, avec un recul de 11,5% : au total, les revenus dans ce segment ont été réduits de plus de deux tiers depuis 2010. Le nombre de clients mobile a progressé de 900 000 en 2020 (+1,2%), soit un parc total (hors cartes M2M) de 79,1 millions à fin d'année. Le taux de pénétration atteint 115%. Le parc M2M progresse de son côté à 22,2 millions de cartes à fin 2020, soit plus de 1,5 million de cartes supplémentaires en un an. Leur rythme de progression, en ralentissement (+6,6% en 2020), reste toutefois largement supérieur à celui des « cartes humaines ». Elles comptent désormais pour plus de 22% du total mais l'ARPU associé est très faible. Selon le CREDOC, le taux d'équipement des Français en mobile plafonne désormais à 94% de la population de 12 ans et plus (stable depuis 2016), mais l'équipement en smartphone accélère encore et gagne 7 points en un an, à 84%. C'est la tranche des « 25-39 ans » qui ressort aujourd'hui comme la mieux équipée : 98% tous types de téléphones mobiles confondus et 95% en smartphones. Chez les « 70 ans et plus » à l'opposé, les taux tombent respectivement à 84% et 59% mais dans cette tranche, la part d'équipés en smartphones progresse tout particulièrement. Les revenus des services mobiles ont progressé de leur côté de 2,7% en 2020. Les usages du mobile ont quant à eux évolué de manière contrastée. Le trafic voix a augmenté de près de 17% en un an, soit un rythme accéléré par rapport aux années passées, là aussi en grande partie sous l'effet du télétravail et des confinements générés par la crise Covid. Le trafic de SMS/MMS a au contraire chuté de manière extrêmement marquée (-15,5% en un an), forçant encore la tendance à la baisse engagée en 2017. Le trafic data mobile, encouragé par les réseaux sociaux et services de messagerie instantanée qui prennent d'ailleurs le relais des SMS/MMS, a en revanche continué d'augmenter fortement, même si l'on observe, année après année, un ralentissement mécanique : de +117% en 2017, la croissance a diminué progressivement pour n'être plus « que » de 32% l'an passé : au total depuis 2010, le trafic mobile émis sur les réseaux mobiles au départ de la France a été multiplié par... 240!

À fin 2020, le parc d'abonnés haut débit fixe en France était de 30,6 millions, en progression de plus de 860 000 sur la dernière année (+2,9%). 85% des Français disposent aujourd'hui d'une connexion Internet à domicile (hors téléphone mobile, données CREDOC 2020) ; le niveau est stable depuis 5 ans. En recul très prononcé (-2,5 millions en un an), les accès DSL représentent toutefois encore la moitié du parc haut débit en France. Mais la dynamique vient aujourd'hui des accès à très haut débit (VDSL2, DOCSIS 3.0 et FTTH). Le nombre d'accès THD atteignait ainsi à la même date 14,7 millions, en augmentation de 29% sur un an (+3,3 millions) et à nouveau près de 1,1 million supplémentaire au cours du premier trimestre 2021. Autre caractéristique remarquable du marché haut débit français, le nombre de clients à la voix sur large bande était de 31 millions à fin 2020 (+2,8% en un an), désormais supérieur au parc d'abonnés à l'Internet haut débit. Le Plus de 3 foyers français sur 4 connectés au haut débit succès des offres multiplay se traduit aussi par un parc très conséquent d'abonnés à l'IPTV : l'ARCEP en dénombrait 22,2 millions à fin 2020 (en progression de 4,7% sur un an). La généralisation du triple et du quadruple play, dans un contexte de concurrence largement favorisée par le dégroupage, ont contribué à l'essor des bases d'abonnés. À fin 2020, Orange détenait 39% du marché de détail du haut débit, en très léger glissement sur un an (39,2% à fin 2019). Ses principaux concurrents sont Free et SFR (21,9% et 21,2% de part de marché pour l'un et l'autre). Arrivé en 2009 sur ce marché, Bouygues Telecom a connu une dynamique très rapide, attirant 4,2 millions de clients (13,7% de part de marché à fin 2020). Les quatre principaux acteurs détiennent près de 96% du parc français d'abonnés haut et très haut débit.

B - L'ÉCONOMIE DES OPÉRATEURS C - LES INVESTISSEMENTS

Le chiffre d'affaires des principaux opérateurs actifs en France, après avoir progressé jusqu'en 2009 et stagné en 2010, a connu au cours des 5 années suivantes un recul, plus particulièrement marqué en 2013 (-4,9%). Après deux années de timide reprise (+0,7% pour le chiffre d'affaires agrégé des 4 opérateurs en 2016 puis +0,9% en 2017), puis un nouveau recul en 2018 (-0,1%), les revenus des

opérateurs en 2019 sont repartis à la hausse (+4,1%). À fin 2020, les revenus s'élevaient à 48,7 milliards EUR, en hausse de 2,1% sur l'année précédente.

Leur marge d'EBITDA (EBITDA/chiffre d'affaires) s'établit en 2020 à 32,8% en moyenne pondérée, ce qui est légèrement inférieur à celui de 2019 (33,2%). Dans un contexte maintenu de fort investissement, le free Cash-Flow (EBITDA - CapEx) est quasi stable, à 6,4 milliards EUR en cumulé pour les 4 principaux opérateurs, dans la moyenne des niveaux des 5 dernières années.

C - LES INVESTISSEMENTS

Si l'année 2011 avait marqué un point haut dans l'investissement des opérateurs en France, avant de reculer régulièrement les trois années suivantes, la reprise à partir de 2015 l'a fait bondir à des niveaux inégalés dans l'histoire des télécommunications : au point de dépasser régulièrement 10 milliards EUR depuis 2018. Selon les chiffres de l'ARCEP, l'investissement dans les réseaux de télécommunications en France en 2020 aurait en effet atteint 14,3 milliards EUR, en augmentation de 34% sur un an (largement du fait toutefois de l'acquisition de fréquences, pour 2,8 milliards EUR ; hors fréquence, la progression est de 8,1% d'une année sur l'autre) et de plus de 100% depuis 2014. Les investissements cumulés des 4 principaux opérateurs ont avoisiné, en 2020, les 9,6 milliards EUR (hors achat de fréquences), soit 83% du total mesuré par l'ARCEP.

Annexe 6 : Plan pour les prochaines années

La 5G 3,5 GHz déployée presque partout

L'adoption de la 5G sera un turning-point pour les opérateurs mobile et chacun ambitionne d'être le leader du marché. SFR ne fait pas exception, et entend ainsi dépasser tous ses concurrents en nombre de clients 5G 3,5GHz. Pour cela, il faudra bien sûr déployer massivement.

L'opérateur au carré rouge annonce ainsi son projet de couvrir 98% des villes de plus de 10 000 habitants en 5G 3,5GHz, soit la bande "reine" de la nouvelle génération de téléphonie mobile. Un déploiement s'effectuant en marge de la densification de son propre réseau 4G. Une annonce très ambitieuse pour l'opérateur, puisqu'au 31 janvier, il était dernier en termes de sites techniquement opérationnels dans cette fréquence. SFR comptait en effet 198 sites contre 362 chez Bouygues Telecom, 411 pour Free et 712 chez Orange.

Tout casser sur la Fibre

Au sujet de la fibre optique, l'opérateur n'entend pas rester les bras ballants. Il annonce notamment un objectif de plus de 90% des foyers français raccordables en 2025. Ce déploiement massif permettrait ainsi à SFR de gagner 5 millions de nouveaux clients <u>FTTH</u> sur cinq ans. L'opérateur compte également sur "la simplification et à la digitalisation des parcours clients" pour atteindre son but.

Un chiffre très impressionnant au regard des derniers résultats de l'opérateur. Durant le quatrième trimestre 2020, l'opérateur a en effet recruté 152 000 nouveaux abonnés. A titre de comparaison, Orange en a enregistré dans le même temps 388 000 et Bouygues Telecom 226 000. Il faudra donc au moins doubler les recrutements sur les quatre prochaines années pour que le telco soit à la hauteur de ses ambitions.

Dans son plan "Transformation et ambitions 2025", l'opérateur a également annoncé des objectifs concernant sa branche entreprise, avec 90% des entreprises clientes

de SFR Business raccordées à la fibre et 100% de croissance sur le parc de PME clientes de ses offres pro. Il a également annoncé ses projets en termes <u>d'évolution</u> <u>des effectifs au sein du groupe</u>.

Annexe 7 : Méthode de tryail SFR

1

SFR Group

Société anonyme à Conseil d'administration

Siège social :1, square Béla Bartók, 75015 Paris

794 661 470 RCS Paris

(la « Société »)

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent Règlement Intérieur est destiné à préciser les modalités de fonctionnement du

Conseil d'administration et de la Direction générale de la Société, en complément des

dispositions légales et réglementaires et des statuts de la Société.

Il s'inscrit dans le cadre des recommandations de place visant à garantir le respect des

principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise, et notamment celles visées dans le

Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Il peut être modifié à

tout moment par simple délibération du Conseil d'administration et a été mis à jour en dernier

lieu par décision du Conseil d'administration du 21 juin 2016.

Dans le présent Règlement Intérieur, le terme « administrateur » vise, selon le cas,

l'administrateur personne physique, la personne morale administrateur et le représentant

permanent d'un administrateur personne morale.

Article 1 – Composition du Conseil d'administration

1.1 Le Conseil est composé de personnalités de haut niveau, compétentes et

expérimentées dans la vie des entreprises internationales, disposant chacune du temps et de la

volonté de participer de façon utile et avec un sens élevé de la primauté de l'intérêt social, au

développement des activités et performances de la Société et du groupe SFR.

1.2 Le Conseil veille à l'équilibre de sa composition et de celle des Comités qu'il constitue

en son sein, en prenant des dispositions propres à s'assurer que ses missions et celles des

Comités qu'il constitue sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, un

administrateur est qualifié d'indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque

nature que ce soit avec la Société ou sa direction, le groupe Altice et le groupe SFR qui

puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le Conseil s'assure que la proportion d'administrateurs indépendants soit, dans la mesure du

possible, d'au moins un tiers au sein du Conseil d'administration, d'au moins deux tiers au

sein du Comité d'audit et d'au moins la moitié au sein du Comité des rémunérations et des

nominations, étant rappelé que la qualification d'administrateur indépendant ne préjuge pas

des qualités et des compétences des membres du Conseil.

A l'occasion de chaque renouvellement ou nomination d'un administrateur et au moins une

fois par an avant la publication du rapport annuel de la Société, le Conseil procède à

l'évaluation de l'indépendance de chacun des administrateurs (ou candidats). Au cours de

2

cette évaluation, le Conseil, après avis du Comité des rémunérations et des nominations,

examine au cas par cas la qualification de chacun de ses administrateurs (ou candidats) au

regard des critères visés ci-dessous, des circonstances particulières et de la situation de

l'intéressé par rapport à la Société. Les conclusions de cet examen sont portées à la

connaissance des actionnaires dans le rapport annuel et à l'occasion des assemblées générales

appelées à procéder à la nomination d'administrateurs.

L'évaluation de l'indépendance de chaque administrateur prend en compte notamment les

critères suivants :

(i) ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, salarié ou membre du

Conseil d'administration ou de surveillance de toute société qui la consolide, ou d'une

société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;

(ii) ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient

directement ou indirectement un mandat de membre du Conseil d'administration ou

de surveillance ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant

mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient

un mandat de membre du Conseil d'administration;

(iii) ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif

de la Société, du groupe SFR ou du groupe Altice ou pour lequel la Société, le groupe

SFR ou le groupe Altice représente une part significative de l'activité (ni être lié

directement ou indirectement à une telle personne) ; l'appréciation du caractère

significatif ou non de la relation entretenue avec la Société, le groupe SFR ou le

groupe Altice est débattue par le Conseil et les critères ayant conduit à cette

appréciation, explicités dans le rapport annuel ;

- (iv) ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- (v) ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société ou d'Altice au cours des cinq

dernières années ;

(vi) ne pas être membre du Conseil d'administration depuis plus de douze ans.

Pour les administrateurs représentant un actionnaire important de la Société ou d'une société

la contrôlant, détenant plus de dix pour cent du capital ou des droits de vote de la Société

mais ne participant pas au contrôle de la Société, le Conseil, sur rapport du Comité des

rémunérations et des nominations, se prononce sur la qualification d'indépendant de

l'administrateur en prenant spécialement en compte la composition du capital de la Société et

l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères ci-dessus, ne

doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la

Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif. Inversement, le Conseil peut

estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessus est cependant

indépendant.

Chaque administrateur qualifié d'indépendant informe le Président, dès qu'il en a

connaissance, de tout changement dans sa situation personnelle au regard de ces mêmes

critères.

3

1.3 La durée des mandats des administrateurs peut être organisée de façon à assurer un

renouvellement des administrateur aussi régulier que possible. Le Conseil d'administration

sera renouvelé chaque année par roulement périodique.

En cas de vacance par décès, limite d'âge ou démission, le Conseil procède, le cas échéant, à

des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par la loi. Le membre du

Conseil nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en

fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

1.4 Le Conseil élit parmi les administrateurs personnes physiques un Président, pour une

durée ne pouvant excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est notamment chargé de

convoquer le Conseil et d'en présider les débats. Le Président assure la liaison avec le

Conseil d'administration en coordination, le cas échéant, avec le Directeur Général (si les

fonctions de Directeur Général et de Président sont dissociées).

1.5 Le Conseil peut décider de constituer, en son sein, des Comités permanents ou

temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement

à la préparation de ses décisions.

Ces comités sont, sous la responsabilité du Conseil, chargés d'étudier les sujets que le Conseil

ou son Président soumettent pour avis à leur examen pour préparer les travaux et décisions du

Conseil. La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de ces Comités

sont précisées par un Règlement Intérieur propre à chaque Comité, arrêté par le Comité

concerné et approuvé par le Conseil.

A ce jour, le Conseil a décidé de constituer les Comités permanents suivants : (i) un Comité

d'audit et (ii) un Comité des rémunérations et des nominations.

Article 2 – Obligations des administrateurs

L'acceptation et l'exercice du mandat d'administrateur ou de Président entraîne l'engagement

de satisfaire à tout moment aux conditions et obligations requises par la loi, les statuts de la

Société et le présent Règlement Intérieur. Chaque administrateur est soumis aux principes

suivants:

2.1 Avant d'accepter ses fonctions, chaque administrateur doit prendre connaissance des

obligations générales ou particulières à sa charge. Il doit notamment prendre connaissance

des textes légaux ou réglementaires applicables, des statuts de la Société et du présent

Règlement Intérieur.

2.2 Chaque administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit exercer ses

fonctions avec indépendance, intégrité, loyauté et professionnalisme et agir en toutes

circonstances dans l'intérêt social de la Société.

2.3 Chaque administrateur doit être assidu et participer, sauf empêchement majeur, à

toutes les réunions du Conseil, ou le cas échéant, des Comités auxquels il appartient.

2.4 Chaque administrateur a l'obligation de s'informer afin de pouvoir intervenir de

manière utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil. Il a le devoir de demander, dans les

délais appropriés, l'information utile dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission.

2.5 Chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de

conflit d'intérêt, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

2.6 L'acceptation de la fonction d'administrateur implique de consacrer à cette fonction le

temps et l'attention nécessaires. En particulier, conformément aux règles légales applicables

en matière de cumul des mandats, chaque administrateur s'engage à ne pas accepter d'exercer

plus de quatre (4) autres mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance

dans des sociétés françaises ou étrangères extérieures au groupe SFR (dont deux (2) sociétés

cotées au maximum), et doit tenir informé le Conseil des mandats exercés dans d'autres

sociétés, y compris de sa participation aux Comités du conseil de ces sociétés françaises ou

étrangères. Les mandats d'administrateur des sociétés dont les titres ne sont pas admis aux

négociations sur un marché réglementé et contrôlées par une même société ne comptent que

pour un seul mandat, sous réserve que le nombre de mandats détenus à ce titre n'excède pas

cinq.

2.7 Chaque administrateur est tenu, s'agissant des informations non publiques acquises

dans l'exercice de ses fonctions, à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple

obligation de discrétion prévue par les textes.

2.8 Chaque administrateur doit respecter la règlementation applicable en matières d'abus

de marchés et d'informations privilégiées. En outre, il doit déclarer à la Société toute

opération effectuée sur les titres de la Société conformément aux dispositions législatives et

règlementaires applicables. Ces dispositions font l'objet d'un rappel annuel à l'ensemble des

administrateurs et d'une information ponctuelle en cas de changements significatifs.

2.9 Chaque administrateur et chaque dirigeant mandataire social (Directeur général,

Directeur général délégué) doit être propriétaire d'au moins cent (100) actions pendant toute

la durée de son mandat et en tout état de cause au plus tard dans les six (6) mois

postérieurement à sa nomination. En cas de détention indirecte, l'intéressé doit en informer le

Président du Conseil d'administration ou le secrétaire du Conseil ou, à défaut, le Directeur

juridique de la Société. Les prêts de consommation d'actions par la Société aux

administrateurs ne sont pas admis. Cette obligation ne s'applique pas aux actionnaires

salariés qui pourraient être nommés administrateurs.

Au moment de l'accession à leurs fonctions, les administrateurs doivent mettre les titres

qu'ils détiennent au nominatif. Il en est de même de tout titre acquis ultérieurement.

2.10 Chaque administrateur doit assister aux assemblées générales d'actionnaires de la

Société.

2.11 Le Conseil s'assure que les personnes non-membres du Conseil qui assistent aux

réunions ou participent aux travaux du Conseil ou des Comités, sont également tenues à une

obligation de confidentialité relativement aux informations auxquelles elles ont accès.

Article 3 – Missions du Conseil d'administration

3.1 Le Conseil assume les missions et exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi,

les statuts de la Société et les Règlements Intérieurs du Conseil et de ses Comités. Il

détermine et apprécie les orientations, objectifs et performances de la Société et veille à leur

mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées

d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la

bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

5

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et peut se faire

communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

3.2 Les décisions suivantes concernant la Société et/ou ses filiales, selon le cas, doivent

être soumises à l'approbation préalable du Conseil :

a) adoption et modification éventuelle du budget annuel du groupe SFR incluant

notamment les investissements et les désinvestissements ainsi que le plan de

financement y afférent ;

- b) adoption et modification éventuelle du plan d'affaires du groupe SFR ;
- c) nomination, révocation et rémunération (et modification de la rémunération)

du Président, du Directeur Général, du ou des directeur(s) général(aux) délégué(s) de la Société et cooptation des membres du Conseil d'administration ;

d) convocation et ajournement des assemblées générales d'actionnaires de la

Société et adoption des projets de résolutions et des rapports à présenter auxdites assemblées ;

e) arrêté des comptes annuels (sociaux et consolidés) et du rapport annuel de

gestion de la Société, affectation des résultats et tout changement de méthodes

comptables ne résultant pas directement d'une modification législative ou réglementaire ;

f) octroi de cautions, avals ou garanties (au sens de l'article L. 225-35 du Code

de commerce) par la Société ou une de ses filiales, d'un montant unitaire supérieur à deux cent millions (200.000.000) d'euros (en dehors des garanties

et cautionnements autorisés dans le cadre du budget annuel ou du plan d'affaires), étant précisé que le Conseil d'administration donnera chaque année

au Directeur Général tous pouvoirs relativement à l'octroi de cautions, avals

ou garanties d'un montant unitaire inférieur à deux cent millions (200.000.000) d'euros, conformément à l'article R. 225-28 du Code de commerce, dans la limite d'un montant global de cinq cent millions (500.000.000) d'euros ;

g) conclusion par la Société ou l'une de ses filiales de tout accord transactionnel

(relatif à un litige né ou à naître) dont l'enjeu excède cent millions (100.000.000) d'euros ;

h) toute conclusion par la Société ou l'une de ses filiales de cession,

d'acquisition, d'investissement ou de désinvestissement (sous quelque forme

que ce soit y compris notamment dans le cadre d'un échange, d'un apport,

d'une prise de participation, d'une création et/ou dissolution de filiale, d'un partenariat, d'une joint venture, d'une transmission universelle du patrimoine,

d'une acquisition ou cession d'indefeasable rights of use (« IRU »), etc.)
représentant un montant d'investissement ou de désinvestissement, selon

cas, supérieur à deux cent millions (200.000.000) d'euros (ce test étant effectué, le cas échéant, en valeur d'entreprise) ainsi que toute modification

substantielle des caractéristiques essentielles de ces opérations de cession,

acquisition, investissement ou désinvestissement;

- i) toute distribution de dividendes ;
- j) toute réduction de capital, tout programme de rachat d'actions ou toute opération assimilée;

6

le

k) conclusion de nouveaux emprunts ou émission d'instruments de dette, dès lors

que le total des emprunts ou dettes financières supplémentaires contractés par

la Société et ses filiales par rapport au budget annuel ou au plan d'affaires

initialement validé excède un seuil cumulé de cinq cent millions (500.000.000)

d'euros;

I) mise en place de tout plan d'options de souscription ou d'achat d'actions, de

tout plan d'actionnariat des salariés et mandataires sociaux, d'intéressement,

de participation, de plan d'épargne d'entreprise, de plan d'épargne groupe et

de toute modification significative de tels plans ou programmes, à l'exception

de ce qui résulterait d'une obligation légale (et à moins que ladite opération

n'ait été approuvée dans le cadre de l'approbation du budget annuel ou du plan

d'affaires);

m) toute opération de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actifs (ou toute

opération analogue) concernant la Société;

n) toute augmentation du capital social de la Société ainsi que toute émission de

titres ou de droits donnant accès au capital social de la Société;

- o) toute modification des statuts de la Société ;
- p) conclusion, modification, résiliation ou renouvellement par la Société d'une

convention soumise à la procédure prévue par les articles L. 225-38 et suivants

du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et des conventions

entre la Société et ses filiales relevant de l'article L.225-39 du Code de commerce.

3.3 Le Conseil d'administration veille au respect des principes et pratiques de bonne

gouvernance et de RSE par la Société et par les sociétés du groupe SFR ainsi que par leurs

dirigeants et collaborateurs.

Article 4 – Information du Conseil d'administration

4.1 Le Président fournit aux administrateurs, sous un délai suffisant et sauf urgence,

l'information ou les documents en sa possession leur permettant d'exercer utilement leur

mission. Tout administrateur qui n'a pas été mis en mesure de délibérer en connaissance de

cause a le devoir d'en faire part au Conseil et d'exiger l'information indispensable à l'exercice

de sa mission

4.2 Le Conseil peut entendre les principaux dirigeants de la Société, lesquels peuvent être

appelés à assister aux réunions du Conseil, à l'exception des réunions ou délibérations du

Conseil consacrées à la présentation des travaux du Comité des rémunérations et des

nominations sur leur rémunération et à la fixation par le Conseil de cette rémunération.

En cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur

Général, et dans la mesure où ce dernier ne serait pas administrateur de la Société, le

Directeur Général est réputé invité à toutes les séances du Conseil sauf avis contraire du

Président et à l'exception de la délibération annuelle (ou, le cas échéant, des délibérations)

portant sur l'évaluation de sa performance et sur sa rémunération. A la demande du Président,

un membre du comité exécutif pourra également être invité à toute séance du Conseil dont

l'ordre du jour comporte un ou plusieurs points relevant de son domaine de compétence ou

d'activité.

7

Le Conseil et les Comités peuvent aussi entendre des experts dans les domaines relevant de

leur compétence respective.

4.3 En cas de dissociation de fonctions, le Président est tenu informé régulièrement par le

Directeur Général des événements significatifs relatifs à la vie du groupe SFR, notamment en

ce qui concerne la stratégie, l'organisation, les grands projets d'investissement et de

désinvestissement et les opérations financières significatives. Dans tous ces domaines, le

Directeur Général soumet au Président, le cas échéant, les points qu'il estime devoir être

inscrits à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'administration et, plus généralement,

collabore avec le Président en vue de la préparation des réunions du Conseil d'administration.

4.4 Le Conseil est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de la

trésorerie ainsi que des engagements de la Société et du groupe SFR. Le Président-Directeur

Général ou, en cas de dissociation, le Président et le Directeur Général, communiquent de

manière permanente aux administrateurs toute information concernant la Société dont ils ont

connaissance et dont ils jugent la communication utile ou pertinente, si l'importance ou

l'urgence de l'information l'exigent.

4.5 Chaque administrateur a la possibilité de rencontrer les principaux dirigeants de la

Société, y compris hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, mais sous réserve

d'avoir préalablement informé ces derniers.

4.6 Chaque administrateur peut bénéficier, lors de sa nomination, d'une formation

complémentaire sur les spécificités de la Société et de ses filiales, leurs métiers et leurs

secteurs d'activité.

Article 5 – Réunions du Conseil d'administration

5.1 Le Conseil est convoqué par son Président ou l'un des administrateurs par tout

moyen, même verbalement, étant précisé que les convocations verbales seront réservées à des

circonstances exceptionnelles les justifiant. L'auteur de la convocation fixe l'ordre du jour de

la réunion. En cas de convocation par le Président, l'ordre du jour est fixé en coordination, le

cas échéant, avec le Directeur Général (si les fonctions de Directeur Général et de Président

sont dissociées).

5.2 Le Conseil se réunit au moins une (1) fois par trimestre et, à tout autre moment, aussi

souvent que l'intérêt de la Société l'exige. La périodicité et la durée des séances doivent être

telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des matières relevant de la

compétence du Conseil.

5.3 Les réunions du Conseil sont présidées par le Président. En cas d'absence du

Président, elles sont présidées par un administrateur désigné par le Conseil.

5.4 Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont

présents. Sont réputés présents, pour les calculs du quorum et de la majorité, les

administrateurs participant aux délibérations par des moyens de visioconférence ou de

télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective,

dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

5.5 Chaque réunion du Conseil d'administration et des Comités mis en place par ce

dernier doit être d'une durée suffisante afin de débattre utilement et de manière approfondie

8

de l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou

représentés. En cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

5.6 Les réunions du Conseil donnent lieu à la tenue d'un registre de présence et à la

rédaction d'un procès-verbal, dans les conditions légales et réglementaires. Le registre de

présence mentionne la participation des membres par visioconférence ou par un autre moyen

de télécommunication.

Article 6 - Rémunération des membres du Conseil d'administration et des Comités

Sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil

d'administration:

en

• répartit librement entre les administrateurs indépendants les jetons de présence alloués au Conseil par l'assemblée générale des actionnaires,

tenant compte de la participation effective des administrateurs au Conseil et

dans les Comités. Une quote-part fixée par le Conseil et prélevée sur le montant des jetons de présence alloué au Conseil est versée aux membres des

Comités, également en tenant compte de la participation effective de ceux-ci

aux réunions desdits Comités ;

• peut, en outre, allouer à certains administrateurs des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats qui leur sont confiés.

Le Conseil évalue le montant des jetons de présence répartis entre les administrateurs

indépendants au regard de leur participation aux travaux dans le cadre de leur mandat

d'administrateur et en tant que membre des Comités.

A l'exception des administrateurs indépendants, les autres membres du Conseil (en ce

compris le Président) et des Comités ne percevront aucune rémunération.

Article 7 - Evaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

7.1 Le Conseil d'administration doit évaluer sa capacité à répondre aux attentes des

actionnaires en analysant périodiquement sa composition, son organisation et son

fonctionnement. Chaque année, le Conseil d'administration doit consacrer un point de son

ordre du jour à l'évaluation de ses modalités de fonctionnement, à la vérification que les

questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil, ainsi

qu'à la mesure de la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil

au regard de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette évaluation est réalisée sur la base de réponses à un questionnaire individuel et anonyme

adressé à chacun des administrateurs une fois par an.

7.2 Une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans au moins, éventuellement sous

la direction d'un administrateur indépendant.

7.3 Les administrateurs non exécutifs se réunissent au moins une fois par an, hors la

présence des autres administrateurs, afin notamment d'évaluer les performances du PrésidentDirecteur Général (ou en cas, de dissociation, du Président et du Directeur Général), et, le cas

échéant, du ou des directeurs généraux délégués et de réfléchir à l'avenir du management.

9

7.4 Le Conseil évalue selon les mêmes conditions et selon la même périodicité les

modalités de fonctionnement des Comités permanents constitués en son sein.

7.5 Le rapport annuel informe les actionnaires des évaluations réalisées et des suites

données.

Article 8 - Etablissement des Règlements Intérieurs des Comités

Le Conseil d'administration a, au cours de sa séance du 25 octobre 2013, décidé la création

de deux Comités, le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et des nominations, dont

il a fixé certaines modalités d'organisation et de fonctionnement. Les Règlement Intérieurs de

ces deux Comités ont été modifiés en dernier lieu le [●] avril 2016.

Figurent en annexe au présent document, le Règlement Intérieur de chacun des Comités du

Conseil.

10

ANNEXE 1

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit est en charge du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle

des informations comptables et financières.

Article 1 - Missions du Comité

La mission du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et

au contrôle des informations comptables et financières et de s'assurer de l'efficacité du

dispositif de suivi des risques et de contrôle interne opérationnel, afin de faciliter l'exercice

par le Conseil d'administration de ses missions de contrôle et de vérification en la matière.

Dans ce cadre, le Comité d'audit exerce notamment les missions principales suivantes :

(i) Suivi du processus d'élaboration de l'information financière.

Le Comité d'audit doit examiner, préalablement à leur présentation au Conseil

d'administration, les comptes sociaux et consolidés, annuels ou semestriels, et

s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables utilisées pour

l'établissement de ces comptes. Le Comité se penchera, si besoin, sur les opérations

importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts.

Le Comité d'audit doit notamment examiner les provisions et leurs ajustements et

toute situation pouvant générer un risque significatif pour le groupe SFR, ainsi que

toute information financière ou tout rapport trimestriel, semestriel ou annuel sur la

marche des affaires sociales, ou établi à l'occasion d'une opération spécifique (apport,

fusion, opération de marché...).

L'examen des comptes devra être accompagné d'une présentation des Commissaires

aux comptes indiquant les points essentiels non seulement des résultats de l'audit

légal, notamment les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle

interne identifiées durant les travaux, mais aussi des options comptables retenues,

ainsi que d'une présentation du directeur financier décrivant l'exposition aux risques

et les engagements hors-bilan significatifs de la Société.

(ii) Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des

risques relatifs à l'information financière et comptable.

Le Comité d'audit doit s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la mise en œuvre

des procédures de contrôle interne, d'identification, de couverture et de gestion des

risques de la Société relatifs à ses activités et à l'information comptable et financière.

Le Comité doit également examiner les risques et les engagements horsbilan significatifs de la Société et de ses filiales. Le Comité doit notamment entendre les

responsables de l'audit interne et examiner régulièrement la cartographie des risques

métiers. Le Comité doit en outre donner son avis sur l'organisation du service et être

informé de son programme de travail. Il doit être destinataire des rapports d'audit

internes ou d'une synthèse périodique de ces rapports.

11

Le Comité veille à l'existence, à l'efficacité, au déploiement et à la mise en œuvre

d'actions correctrices, en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives, des systèmes

de contrôle interne et de gestion des risques.

(iii) Suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux

comptes de la Société.

Le Comité doit s'informer et opérer un suivi auprès des Commissaires aux comptes de

la Société (y compris hors de la présence des dirigeants), notamment de leur

programme général de travail, des difficultés éventuelles rencontrées dans l'exercice

de leur mission, des modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux

comptes de la Société ou aux autres documents comptables, des irrégularités,

anomalies ou inexactitudes comptables qu'ils auraient relevées, des incertitudes et

risques significatifs relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

et financière, et des faiblesses significatives du contrôle interne qu'ils auraient

découvertes.

Le Comité doit entendre régulièrement les Commissaires aux comptes, y compris hors

la présence des dirigeants. Le Comité d'audit doit notamment entendre les Commissaires aux comptes lors des réunions du Comité traitant de l'examen du

processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen des comptes, afin

qu'ils rendent compte de l'exécution de leur mission et des conclusions de leurs

travaux.

(iv) Suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité doit piloter la procédure de sélection et de renouvellement des

Commissaires aux comptes, et soumettre au Conseil d'administration le résultat de

cette sélection. Lors de l'échéance des mandats des Commissaires aux comptes, la

sélection ou le renouvellement des Commissaires aux comptes peuvent être précédés,

sur proposition du Comité et sur décision du Conseil, d'un appel d'offres supervisé

par le Comité, qui valide le cahier des charges et le choix des cabinets consultés, en

veillant à la sélection du « mieux disant » et non « du moins disant ».

Afin de permettre au Comité de suivre, tout au long du mandat des Commissaires aux

comptes, les règles d'indépendance et d'objectivité de ces derniers, le Comité d'audit

doit notamment se faire communiquer chaque année :

- la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- le montant des honoraires versés au réseau des Commissaires aux comptes par les

sociétés contrôlées par la Société ou l'entité qui la contrôle au titre des prestations

qui ne sont pas directement liées à la mission des Commissaires aux comptes ; et

- une information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement

liées à la mission des Commissaires aux comptes.

Le Comité doit en outre examiner avec les Commissaires aux comptes les risques

pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces

risques. Il doit notamment s'assurer que le montant des honoraires versés par la

Société et le groupe SFR, ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires des

cabinets et des réseaux, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des

Commissaires aux comptes.

La mission de commissariat aux comptes doit être exclusive de toute autre diligence

non liée à cette mission au regard du code de déontologie de la profession de

Commissaire aux comptes et aux normes d'exercice professionnelles. Les

Commissaires sélectionnés devront renoncer pour eux-mêmes et le réseau auquel ils

appartiennent à toute activité de conseil (juridique, fiscal, informatique...) réalisée

directement ou indirectement au profit de la Société. En ce qui concerne les sociétés

contrôlées par la Société ou la société qui la contrôle, les Commissaires aux comptes

doivent se référer plus spécifiquement au code de déontologie de la profession de

Commissaires aux comptes. Toutefois, après approbation préalable du Comité d'audit.

des travaux accessoires ou directement complémentaires au contrôle des comptes

peuvent être réalisés, tels que des audits d'acquisition ou post acquisition, mais à

l'exclusion des travaux d'évaluation et de conseil.

Le Comité rend compte régulièrement de l'exercice de ses missions au Conseil

d'administration et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Article 2 - Composition du Comité

Le Comité d'audit est composé d'au moins trois membres dont deux sont désignés parmi les

membres indépendants du Conseil d'administration. La composition du Comité d'audit peut

être modifiée par le Conseil d'administration agissant à la demande de son Président, et en

tout état de cause, est obligatoirement modifiée en cas de changement de la composition

générale du Conseil d'administration.

En particulier, conformément aux dispositions légales applicables, les membres du Comité

doivent disposer de compétences particulières en matière financière et/ou comptable.

Tous les membres du Comité d'audit doivent bénéficier lors de leur nomination d'une

information sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles de la Société.

La durée du mandat des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de

membre du Conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps

que ce dernier.

Le Président du Comité d'audit est désigné, après avoir fait l'objet d'un examen particulier,

par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des

nominations parmi les membres indépendants. Le Comité d'audit ne peut comprendre aucun

dirigeant mandataire social.

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président

du Comité ou en accord avec celui-ci.

13

Article 3 - Réunions du Comité

Les réunions du Comité d'audit peuvent se tenir par des moyens de visioconférence ou de

télécommunication, dans les mêmes conditions que celles du Conseil d'administration, sur

convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à condition que la moitié au moins

des membres participent aux délibérations.

Les convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement

ou par tout autre moyen.

Le Comité d'audit prend ses décisions à la majorité des membres participant à la réunion,

chaque membre étant titulaire d'une voix.

Le Comité d'audit se réunit autant que de besoin et, en tout état de cause, au moins deux fois

par an à l'occasion de la préparation des comptes annuels et des comptes semestriels.

Les réunions se tiennent avant la réunion du Conseil d'administration.

Article 4 - Rémunération des membres du Comité

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'administration sur

proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Les frais engagés par les membres du Comité d'audit pour la tenue de ses réunions

(déplacements, hôtels...) seront remboursés par la Société sur présentation de justificatifs.

Article 5 - Travaux du Comité

Le Comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Dans le strict cadre de l'exercice de ses missions, le Comité peut prendre contact avec les

principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil

d'administration et à charge d'en rendre compte au Conseil d'administration. Le Comité peut

également solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence,

aux frais de la Société et dans la limite d'un budget annuel qui pourra être décidé par le

Conseil d'administration, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration ou

le Conseil d'administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil

d'administration. En pareil cas, le Comité veille à l'objectivité du conseil concerné.

Le Comité peut ainsi entendre les Commissaires aux comptes de la Société et des sociétés du

groupe SFR, les directeurs financiers, comptables et de la trésorerie ainsi que le responsable

de l'audit interne. Ces auditions peuvent se tenir, si le Comité le souhaite, hors la présence

des membres de la Direction Générale. Il peut, en outre, demander aux principaux dirigeants

de lui fournir toute information.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence

(notes d'analystes financiers, notes d'agences de notation, synthèses de missions d'audit...).

Il peut demander des études complémentaires s'il le souhaite.

L'examen par le Comité des comptes annuels ou semestriels doit être accompagné d'une

présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats, des

14

options comptables retenues ainsi que d'une présentation du directeur financier décrivant

l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise.

L'examen détaillé de la cartographie des risques s'effectue lors de réunions du Comité

dédiées à cette fin. Le Comité examine les risques et les engagements hors-bilan significatifs,

précise l'importance des dysfonctionnements ou faiblesses qui lui sont communiqués et

informe le Conseil, le cas échéant.

Le Comité peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin en veillant à leur

compétence et leur indépendance.

Le Comité peut formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les

domaines correspondant aux missions décrites ci-dessus.

Le secrétaire du Comité rédige un procès-verbal de chaque séance du Comité d'audit, qui est

communiqué aux membres de celui-ci et aux autres membres du Conseil d'administration.

Article 6 - Divers

Le Comité ne peut en aucun cas se substituer au Conseil d'administration.

Dans l'hypothèse

où il existerait une quelconque contradiction entre les présentes, d'une part, et le Règlement

Intérieur du Conseil d'administration, les statuts de la Société ou la loi, d'autre part, ces

derniers prévaudront.

15

ANNEXE 2

REGLEMENT INTERIEUR

DU COMITE DES REMUNERATIONS ET DES NOMINATIONS

Le Comité des rémunérations et des nominations joue un rôle essentiel dans la composition et

dans les rémunérations de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

Article 1 - Missions du Comité

Le Comité des rémunérations et des nominations est un Comité spécialisé du Conseil

d'administration dont la mission principale est d'assister celui-ci dans la composition des

instances dirigeantes de la Société et du groupe SFR et dans la détermination et l'appréciation

régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux ou

cadres dirigeants du groupe SFR, en ce compris tous avantages différés et/ou indemnités de

départ volontaire ou forcé du groupe SFR.

Dans ce cadre, il exerce notamment les missions suivantes :

• Propositions de nomination des membres du Conseil d'administration, de la Direction

Générale et des Comités du Conseil

Le Comité des rémunérations et des nominations a notamment pour mission de faire

des propositions au Conseil d'administration en vue de la nomination des membres du

Conseil d'administration (par l'assemblée générale ou par cooptation) et des membres

de la Direction Générale, ainsi que des membres et du Président du Comité d'audit.

A cet effet, il adresse des propositions motivées au Conseil d'administration. Celles-ci

sont guidées par l'intérêt des actionnaires et de la Société. D'une manière générale, le

Comité doit s'efforcer de refléter une diversité d'expériences et de points de vue, tout

en assurant un niveau élevé de compétence, de crédibilité interne et externe et de

stabilité des organes sociaux de la Société. Par ailleurs, il établit et tient à jour un plan

de succession des membres Conseil d'administration ainsi que des principaux

dirigeants de la Société et du groupe SFR pour être en situation de proposer rapidement

au Conseil d'administration des solutions de succession notamment en cas de vacance

imprévisible.

S'agissant spécialement de la nomination des membres du Conseil d'administration, le

Comité prend notamment en compte les critères suivants : (i) l'équilibre souhaitable de

la composition du Conseil d'administration au vu de la composition et de l'évolution de

l'actionnariat de la Société, (ii) le nombre souhaitable de membres indépendants, (iii) la

proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation en vigueur,

(iv) l'opportunité de renouvellement des mandats et (v) l'intégrité, la compétence,

l'expérience et l'indépendance de chaque candidat. Le Comité des rémunérations et des

nominations doit également organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs

membres indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels avant

toute démarche auprès de ces derniers.

Lorsqu'il émet ses recommandations, le Comité des rémunérations et des nominations

doit tendre à ce que le Conseil d'administration et les Comités spécialisés du Conseil

(dont notamment le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et des nominations)

16

comportent au minimum le nombre de membres indépendants requis par les principes

de gouvernance auxquels la Société se réfère.

• Evaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil d'administration

Le Comité des rémunérations et des nominations examine chaque année, avant la

publication du rapport annuel de la Société, la situation de chaque membre du Conseil

d'administration au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société, et

soumet ses avis au Conseil en vue de l'examen, par ce dernier, de la situation de chaque

intéressé au regard de ces critères.

• Examen et proposition au Conseil d'administration concernant l'ensemble des éléments

et conditions de la rémunération des principaux dirigeants du groupe SFR

Le Comité établit des propositions qui comprennent la rémunération fixe et variable.

mais également, le cas échéant, les options de souscription ou d'achat d'actions, les

attributions d'actions de performance, les régimes de retraite et de prévoyance, les

indemnités de départ, les avantages en nature ou particuliers et tout autre éventuel

élément de rémunération directe ou indirecte (y compris à long terme) pouvant

constituer la rémunération des membres de la Direction Générale.

Le Comité est informé des mêmes éléments de la rémunération des principaux cadres

dirigeants du groupe SFR et des politiques mises en œuvre à ce titre au sein du groupe

SFR.

Dans le cadre de l'élaboration de ses propositions et travaux, le Comité prend en

compte les pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise auxquelles la

Société adhère et notamment les principes suivants :

(a) Le montant de la rémunération globale des membres de la Direction Générale

soumis au vote du Conseil d'administration tient compte de l'intérêt général de

l'entreprise, des pratiques de marché et des performances des membres de la

Direction Générale.

(b) Chacun des éléments de la rémunération des membres de la Direction Générale

est clairement motivé et correspond à l'intérêt général de l'entreprise. Le caractère approprié de la rémunération proposée doit être apprécié dans

l'environnement du métier de la Société et par référence aux pratiques du marché

français et aux pratiques internationales.

(c) La rémunération des membres de la Direction Générale doit être déterminée avec

équité et en cohérence avec celle des autres cadres dirigeants du groupe SFR,

compte tenu notamment de leurs responsabilités, compétences et contributions

personnelles respectives aux performances et au développement du groupe SFR.

(d) Le Comité propose des critères de définition de la partie variable de la rémunération des membres de la Direction Générale, qui doivent être cohérents

avec l'évaluation faite annuellement des performances des membres de la Direction Générale et avec la stratégie du groupe SFR. Les critères de performance utilisés pour déterminer la partie variable de la rémunération

membres de la Direction Générale, qu'il s'agisse d'une rémunération par bonus

ou attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de

17

des

performance, doivent être simples à établir et à expliquer, traduire de façon

satisfaisante l'objectif de performance et de développement économique du

groupe SFR au moins à moyen terme, permettre la transparence à l'égard des

actionnaires dans le rapport annuel et lors des assemblées générales et correspondre aux objectifs de l'entreprise ainsi qu'aux pratiques normales

Société en matière de rémunération de ses dirigeants.

de la

(e) Le Comité suit l'évolution des parties fixes et variables de la rémunération des

membres de la Direction Générale sur plusieurs années au regard des performances du groupe SFR.

(f) S'il y a lieu, s'agissant spécialement des attributions d'options de souscription ou

d'achat d'actions ou d'actions de performance, le Comité veille à ce que celles-ci

soient motivées par un objectif de renforcement de la convergence dans la durée

des intérêts des bénéficiaires et de la Société. Tout membre de la Direction

Générale devra prendre l'engagement de ne pas recourir à des opérations de

couverture de son risque au titre desdites options ou actions de performance.

(g) La même méthodologie s'applique pour ce qui est de l'appréciation des

rémunérations et avantages des principaux dirigeants non mandataires sociaux de

la Société et du groupe SFR et, plus généralement, des politiques mises en œuvre

à cet égard.

(h) Dans toutes les matières ci-dessus, le Comité peut formuler, d'initiative ou sur

demande du Conseil d'administration ou de la Direction Générale, toute proposition ou recommandation.

• Examen et proposition au Conseil d'administration concernant la méthode de

répartition des jetons de présence

Le Comité propose au Conseil d'administration une répartition des jetons de présence

et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux membres du

Conseil d'administration, en tenant compte notamment de leur participation effective au

Conseil et dans les Comités qui le composent, des responsabilités qu'ils encourent et du

temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions.

Le Comité formule également une proposition sur la rémunération allouée au Président

du Conseil d'administration de la Société.

Missions exceptionnelles

Le Comité est consulté pour recommandation au Conseil d'administration sur toutes

rémunérations exceptionnelles afférentes à des missions exceptionnelles qui seraient

confiées, le cas échéant, par le Conseil d'administration à certains de ses membres.

Article 2 - Composition du Comité

Le Comité des rémunérations et des nominations est composé de trois membres dont deux

membres sont des administrateurs indépendants. Ils sont désignés par le Conseil

d'administration parmi ses membres et en considération notamment de leur indépendance et

de leur compétence en matière de sélection ou de rémunération des dirigeants mandataires

18

sociaux de sociétés cotées. Le Comité des rémunérations et des nominations ne peut

comprendre aucun dirigeant mandataire social.

La composition du Comité peut être modifiée par le Conseil d'administration agissant à la

demande de son Président, et est, en tout état de cause, obligatoirement modifiée en cas de

changement de la composition générale du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Comité des rémunérations et des nominations coïncide

avec celle de leur mandat d'administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même

temps que ce dernier.

Le Président du Comité des rémunérations et des nominations est désigné parmi les membres

indépendants par le Conseil d'administration.

Le secrétariat des travaux du Comité est assuré par toute personne désignée par le Président

du Comité ou en accord avec celui-ci.

Article 3 - Réunions du Comité

Les réunions du Comité des rémunérations et des nominations peuvent se tenir par des

moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les mêmes conditions que celles

du Conseil d'administration, sur convocation de son Président ou du secrétaire du Comité, à

condition que la moitié au moins des membres participent aux délibérations. Les

convocations doivent comporter un ordre du jour et peuvent être transmises verbalement ou

par tout autre moyen.

Le Comité des rémunérations et des nominations prend ses décisions à la majorité des

membres participant à la réunion, chaque membre étant titulaire d'une voix.

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit autant que de besoin et, en tout état

de cause, au moins une fois par an, préalablement à la réunion du Conseil d'administration se

prononçant sur la situation des membres du Conseil d'administration au regard des critères

d'indépendance adoptés par la Société et, en tout état de cause, préalablement à toute réunion

du Conseil d'administration se prononçant sur la fixation de la rémunération des membres de

la Direction Générale ou sur la répartition des jetons de présence.

Article 4 - Rémunération des membres du Comité

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'administration sur

proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Les frais engagés par les membres du Comité des rémunérations et des nominations pour la

tenue de ses réunions (déplacements, hôtels...) sont remboursés par la Société sur

présentation de justificatifs.

Article 5 - Travaux du Comité

Dans le strict cadre de l'exercice de ses missions, le Comité peut prendre contact avec les

principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil

d'administration et à charge d'en rendre compte au Conseil d'administration. Le Comité peut

également solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence,

19

aux frais de la Société et dans la limite d'un budget annuel qui pourra être décidé par le

Conseil d'administration, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration ou

le Conseil d'administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil

d'administration. En pareil cas, le Comité veille à l'objectivité du conseil concerné.

Le Comité peut formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les

domaines correspondant aux missions décrites ci-dessus.

Le secrétaire du Comité rédige un procès-verbal de chaque séance du Comité, qui est

communiqué aux membres de celui-ci et aux autres administrateurs.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Article 6 – Divers

Le Comité ne peut en aucun cas se substituer au Conseil d'administration.

Dans l'hypothèse

où il existerait une quelconque contradiction entre les présentes, d'une part, et le Règlement

Intérieur du Conseil d'administration, les statuts de la Société ou la loi, d'autre part, ces

derniers prévaudront.

Annexe 8 : L'apprentissage d'un métier chez SFR.

Les équipes

SFR est une entreprise de nouvelles technologies et d'innovation qui révolutionne les usages, grâce aux expertises de nos collaborateurs dans les technologies de mobilité, IA, data, objets connectés...

Nous recrutons dans de nombreux métiers : cybersécurité, développement, ingénierie, commerce, finance, etc.

Nos domaines d'expertise :

MARKETING / VENTE : Data Intelligence, Marketing, Marketing Digital,
 Web, B2B, B2C...

SI / SERVICES : Architecture & Conception, Développement et Pilotage, Exploitation et Infrastructure...

FONCTIONS SUPPORT : Achats/Logistique, Affaires juridiques et réglementaires, Finances/Audit, Sécurité de l'information...

· RELATION CLIENT : Gestion et développement, Déploiement et support technique client, Pilotage...

· RESEAU : Déploiement des réseaux et PFS, Architecture Ingénierie Intégration Validation des réseaux PFS, Exploitation et intervention sur les réseaux et services, Management de projets...

Des questions sur vos futures missions ? A la recherche de conseils pour votre candidature et vos choix de carrières ? Besoin d'informations sur un poste ou sur la vie au sein de notre Groupe ? Nos équipes vous répondent ! Découvrez notreplateforme pour échanger directement avec nos collaborateurs : https://sfr.career-inspiration.com/app/home